

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—
Compte de chèques postaux 112 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Bue de Romont, 2
FRIBOURG
Tél. 6.40 & 6.41

PRIX DES ANNONCES :
Canton de Fribourg 8 ct. ½ Le millimètre
Suisse 10 » de hauteur
Etranger 12 » sur une
Réclame 25 » colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Le dépôt du projet Chéron.

M. Lloyd George mécontent de tous. Le Sénat américain contre M. Hoover.

Hier mardi, après midi, M. Chéron a déposé sur le bureau de la Chambre française le projet de loi sur le « douzième » provisoire de février, qui comprend des mesures de redressement budgétaire. Le ministre des finances a tout d'abord déclaré que les recettes du budget de 1933 sont évaluées à 41 milliards 497 millions de francs français; les dépenses, à 52 milliards 38 millions, soit plus de 10 milliards et demi de déficit.

La situation économique qui résulte de la baisse de la production industrielle, des transports, du commerce et des produits agricoles est excessivement grave.

M. Chéron écarte le recours au seul emprunt. Le plus urgent est de réaliser l'équilibre des recettes et des dépenses et de dégager complètement la Trésorerie. Ensuite, un emprunt de consolidation de 15 milliards environ sera lancé.

Les mesures proposées sont des mesures sévères; elles comportent des économies pour un total de 6 milliards 300 millions; 2 milliards 32 millions d'économies seront, notamment, réalisés sur la dette viagère, par correction des abus, suppression des cumuls, révision des pensions, suppression de la pension des veuves de guerre remariées, recul de l'âge de la retraite des combattants, suppression en deux ans des emplois non nécessaires, prélèvement exceptionnel, en 1933, sur les traitements supérieurs à 12.000 francs.

Le projet Chéron prévoit encore 600 millions d'économies sur les indemnités civiles et militaires, 636 millions sur les dépenses militaires (à savoir : 159 millions pour l'armée de terre, 42 millions sur les dépenses des territoires d'outre-mer, 123 millions pour la marine, 300 millions pour l'Air, 12 millions pour les colonies); 979 millions d'économies seront réalisés sur les travaux publics par les différents ministères.

L'accroissement des recettes, qui est évalué à 5 milliards 453 millions, prévoit, notamment, 1 milliard 750 millions de recettes nouvelles selon dispositions du cabinet précédent, 1 milliard 889 millions provenant de suppressions d'exonérations, 1 milliard 135 millions de majorations de tarifs, 379 millions de taxes sur les licences d'importation, 130 millions de recouvrements de créances.

On prévoit, en outre, un accroissement de 5 % de l'impôt direct en 1933, une majoration de la taxe de transmission et de la taxe sur l'essence. Enfin des pénalités sont prévues contre toute fraude ou manœuvre entravant les rentrées d'impôt.

La commission des finances est désormais saisie du projet. Elle commencera ses travaux aujourd'hui, mercredi, et s'efforcera de terminer son examen dans les trois jours, de telle façon que le rapport de M. Lamoureux puisse paraître samedi ou dimanche au Journal officiel.

A la Chambre, les groupes de l'opposition se montrent résolument hostiles aux projets Chéron; les radicaux-socialistes hésitent à défendre un cabinet qui n'est pas présidé par un des leurs; les socialistes, enfin, ont présenté un contre-projet internationaliste et démagogique, qui, s'il était accepté, ennuierait certainement bon nombre de ces messieurs, qui ne sont pas précisément des « prolétaires ».

La situation du gouvernement reste donc très précaire. La commission des finances présentera certainement des objections. Que fera alors M. Chéron?

En fait, le cabinet est à la merci des socialistes. De ceux-ci, les uns, partisans de la participation immédiate au pouvoir, ne seraient pas fâchés de provoquer une crise ministérielle; les autres, parmi lesquels M. Blum, dont le prestige est en baisse au sein du parti, s'essayeront à convaincre M. Paul-Boncour et, surtout, M. Chéron.

M. Lloyd George illustre fort bien l'adage qui veut que la critique soit aisée et que l'art soit difficile. Ce politicien britannique, qui s'est si souvent trompé, ne ménage pas ses blâmes au gouvernement actuel; cet ancien chef du parti libéral, qui ne dirige plus, aujourd'hui, qu'un groupe minuscule, composé de quelques-uns de ses parents, daube ferme sur son ancien parti. Son soixante-dixième anniversaire a valu à M. Lloyd George la visite de journalistes, auxquels il a complaisamment confié ses peines et ses rancœurs.

« Dès 1927, a déclaré le chef gallois à un représentant du Manchester Guardian, les experts économiques de Genève avaient jeté un cri d'alarme en annonçant une grave crise si les tarifs douaniers n'étaient pas abaissés. » Les tarifs ont été augmentés; la crise est venue.

En matière de dettes, les fautes ont également été nombreuses. « J'ai toujours pensé, a dit M. Lloyd George, que Lausanne avait beaucoup contribué à aggraver la situation, en raison des soupçons qui ont été éveillés aux Etats-Unis par les accords secrets. »

Enfin, faisant allusion au paiement, par la Grande-Bretagne, de l'échéance du 15 décembre, l'ancien premier ministre a dit que c'était là une faute grave : « J'estime que le parlement français avait parfaitement raison d'agir comme il l'a fait, et j'ai de bonnes raisons de croire que la Trésorerie britannique avait exprimé cette opinion. »

Mais, si M. Lloyd George est sévère pour le gouvernement britannique, il est féroce pour son ancien parti, qu'il a dit être en pleine « désintégration », incapable d'agir par ses propres moyens et surveillant sans cesse — pour les imiter — les conservateurs et les travaillistes. Les meilleurs éléments de ce parti, surtout parmi les jeunes, l'abandonnent pour le parti travailliste. « Je ne crois plus au libéralisme officiel », a déclaré le politicien gallois au News Chronicle, journal libéral, qui regrette de voir M. Lloyd George « creuser ainsi un fossé profond entre son ancien parti et lui-même ».

A Washington, le Sénat américain a rejeté hier, mardi, par 66 voix contre 27, soit à la majorité des deux tiers nécessaires, le veto du président Hoover sur la loi qui accorde l'indépendance aux îles Philippines.

Mais le Sénat a mis comme condition à l'acceptation de cette loi, qui assure à l'archipel l'indépendance dans un délai de 10 ans, que le Parlement philippin accepte lui-même la loi dans un délai d'une année.

Rappelons que la Chambre des représentants avait, de son côté, décidé, vendredi, par 274 voix contre 94, de passer outre au veto présidentiel. Le vote de la loi considéré comme une victoire des agriculteurs américains et, en particulier, des producteurs de sucre, qui se plaignent amèrement de la concurrence philippine.

L'économique l'a emporté sur la politique. On a, hélas! toute raison de croire que la politique prendra sa revanche.

Les Philippines n'auront guère à se féliciter d'une décision qui ne plaira qu'aux impérialistes japonais, à la recherche de débouchés nouveaux pour un peuple à l'étroit.

La Grande-Bretagne enfin, est fort inquiète. Des Philippines, les Nippons auront beau jeu d'organiser une lente infiltration de la Nouvelle-Zélande, puis de l'Australie.

Les zones

Lundi a commencé la délimitation de la petite zone sardé en Haute-Savoie, dont le maintien a été décidé par la Cour de justice internationale de La Haye.

La délimitation de la zone de Gex a été effectuée la semaine dernière.

La Bulle du jubilé de la Rédemption

PIE EVÊQUE.

serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles qui liront les présentes lettres, salut et bénédiction apostolique.

Récemment, en la fête de la Nativité, Nous avons annoncé, non seulement au Sacré-Collège des cardinaux et à tous ceux qui s'étaient rassemblés autour de Nous à l'occasion des vœux, mais à l'univers catholique entier, un grand projet, que Nous Nous empressons de mettre à exécution, en indiquant l'année sainte extraordinaire et le grand jubilé du XIX^{me} centenaire de la Rédemption du genre humain.

En effet, si l'on n'est pas absolument certain de la date exacte à laquelle il se place dans l'histoire, cet événement, ou plutôt, le merveilleux ensemble de ces « gestes » divins, est d'une telle gravité et d'une telle importance qu'il ne convient pas de le passer sous silence.

Grâce au jubilé, les hommes seront poussés à aimer Celui qui les a tant aimés

Qu'écus de cette heureuse commémoration, les hommes se détournent, ne serait-ce qu'un peu, des choses terrestres et passagères, qui les oppressent aujourd'hui si durement, pour fixer leurs pensées sur les choses célestes et éternelles; et qu'au-dessus des conditions troubles et accablantes du temps présent, ils élèvent leurs âmes à l'espoir de cette perpétuelle béatitude, à laquelle le Christ Notre-Seigneur nous a appelés, en versant son sang et en répandant d'immenses bienfaits de tout ordre.

Qu'ils se recueillent du tumulte de la vie quotidienne, et qu'ils réfléchissent en leur cœur, surtout durant cette année, combien notre Sauveur nous a aimés et avec quelle ardeur il nous a délivrés de la servitude du péché. Ainsi assurément, ils s'enflammeront d'une charité accrue et seront comme nécessairement poussés à aimer en retour Celui qui les a tant aimés.

Le Pape rappelle les divins mystères dont nous allons célébrer le XIX^{me} centenaire

Il est à propos de rappeler ici, au moins brièvement, pour l'utilité de tous, la succession de ces bienfaits divins, d'où est sortie à proprement parler cette civilisation dont nous jouissons et dont nous nous glorifions. Tout d'abord, l'institution, à la dernière Cène, de la sainte Eucharistie, confiée aux apôtres, qui se voient élevés à l'ordre sacerdotal par ces paroles : « Faites ceci en mémoire de moi » (Luc. XXII, 19; I Cor. XI, 24); la Passion de Jésus-Christ; son crucifiement et sa mort pour le salut des hommes; la Vierge Marie, constituée, au pied de la croix de son Fils, Mère de tous les hommes; puis, l'admirable résurrection de Jésus-Christ, condition et gage assuré de la nôtre; bientôt, la collation aux apôtres du pouvoir de remettre les péchés; la véritable primauté de juridiction donnée et confirmée à Pierre et à ses successeurs; enfin, l'Ascension du Seigneur, la descente du Saint-Esprit, et aussitôt la prodigieuse et triomphale prédication des apôtres.

Quoi de plus saint, chers fils; quoi de plus digne d'une célébration séculaire? De ces faits admirables et de ces dons divins, par lesquels s'achève la vie terrestre de Jésus-Christ, découlent, en effet, pour nous la vraie vie et, pour toute la communauté humaine, l'ère nouvelle de la Rédemption.

Evoquons donc ces grands souvenirs d'une âme attentive et vénérons-les avec une ardente charité, au cours de cette sainte année de réparation. Stimulons-nous au zèle de la prière, à la pénitence pour les fautes de chacun de nous. Cependant, ne pourvoyons pas seulement, par nos prières et nos expiations, à notre salut éternel, mais à celui de tout le genre humain, égaré par tant d'erreurs, divisé par tant de haines et de rivalités, frappé par tant d'épreuves et angoissé par tant de dangers.

Fasse le Dieu très miséricordieux que l'année sainte que Nous allons bientôt inaugurer ramène la paix dans les esprits; rende à la sainte Eglise la liberté qui lui est due universellement, et rétablisse tous les peuples dans la concorde et la vraie prospérité!

Il énumère les actes jubilaires : confession, communion, pèlerinages

Puisque cette célébration jubilaire commencera au seuil des solennités pascales et s'achèvera également au temps pascal, Nous jugeons opportun que les évêques exhortent leurs fidèles à s'approcher comme il convient du tribunal de Pénitence et à se nourrir du Pain eucharistique, non seulement pendant ce temps pascal, pour satisfaire au précepte de l'Eglise, mais encore le plus souvent et le plus pieusement possible, surtout pendant tout le cours de l'année sainte; et, de même, que le Vendredi-Saint, ils méditent plus intensément la Passion de Notre-Seigneur. Que ce soit là le fruit particulier, et singulièrement considérable, de cette solennité!

Et puisque la pleine rémission des péchés, que Nous allons accorder, ne pourra se gagner qu'à Rome, au cours de cette année expiatoire,

Nous désirons vivement que vous accouriez très nombreux, chers fils, en pèlerinage à la Ville Eternelle, qui est bien le centre de la foi catholique, la demeure et le siège du Vicaire de Jésus-Christ. C'est ici qu'on peut vénérer les très insignes reliques de la Passion de Notre-Seigneur, que personne ne peut considérer sans être enflammé d'amour divin et sans se sentir provoqué à une vie plus parfaite. C'est ici que l'on conserve, vous le savez, la table sur laquelle la tradition rapporte que Notre-Seigneur Jésus-Christ a consacré le Pain des anges et s'est donné lui-même, caché sous les voiles eucharistiques, à ses disciples émerveillés. C'est ici enfin, chers fils, que vous avez un Père commun qui vous attend avec une vive affection et qui souhaite que Dieu bénisse vos personnes, vos biens et vos entreprises.

Il est bien convenable également que des pèlerinages plus nombreux se rendent, cette année, aux Lieux saints de Palestine, et que les fidèles visitent, en méditant avec la plus grande piété, le théâtre des événements sacrosaints qui vont être commémorés. Il est aussi désirable, en cette année sainte, que dans tous les lieux où elles sont conservées, soient particulièrement vénérées les reliques insignes de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il promulgue le jubilé extraordinaire général et fixe les conditions du jubilé

C'est pourquoi, en Nous réjouissant des perspectives de ces fruits abondants, que Nous goûtons par avance et que Nous confions, d'une prière suppliante, au Père des miséricordes, d'accord avec Nos vénérables Frères les cardinaux de la Sainte Eglise romaine, par l'autorité du Dieu tout-puissant, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et la Nôtre, pour la gloire de Dieu, le salut des âmes, la prospérité de l'Eglise catholique, Nous indiction et promulguons par les présentes Lettres, le jubilé extraordinaire général à Rome, qui commencera le 2 avril de cette année pour s'achever le 2 avril 1934, aux termes du canon 923, et Nous voulons qu'il soit tenu pour indiction et promulgué.

Durant cette année sainte, à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe, qui, s'étant dûment confessés et ayant communiqué, visiteront trois fois, soit le même jour, soit à jours différents, en quelque ordre que ce soit, les basiliques de Saint-Jean de Latran, de Saint-Pierre au Vatican, de Saint-Paul-hors-les-murs, et de Sainte-Marie-Majeure y prieront selon Notre intention, Nous concédons et accordons miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière de toute la peine qu'ils doivent subir pour leurs péchés, pourvu qu'ils aient auparavant obtenu la rémission et le pardon de leurs fautes. Il faut remarquer, à ce sujet, que les fidèles peuvent, une fois sortis d'une basilique après la sainte visite, y rentrer de nouveau et immédiatement, pour accomplir la seconde et la troisième visite. Nous en avons ainsi décidé, pour que le précepte puisse être le plus aisément rempli.

Quelles sont les intentions générales des Souverains Pontifes, chers fils, vous ne l'ignorez certainement pas; quelle est, en cette occurrence particulière, Notre propre intention, Nous l'avons déjà dit plus haut assez clairement.

Nous décrétons, en outre, qu'on peut gagner cette indulgence jubilaire tant pour soi-même que pour les fidèles défunts, autant de fois qu'on accomplira dûment les conditions qui sont imposées.

Afin que les prières qui seront faites dans ces saintes visites attirent plus assidûment l'attention des fidèles et stimulent leurs âmes au souvenir de la divine Rédemption, et surtout de la Passion de Notre-Seigneur, Nous établissons et prescrivons ce qui suit : outre les supplications que la piété de chacun fera spontanément monter vers Dieu, les fidèles devront réciter, devant l'autel du Saint Sacrement, six *Pater*, six *Ave* et six *Gloria*, dont une fois à Notre intention; devant le crucifix, trois fois le *Credo*, avec une fois l'oraison jaculatoire *Adoramus te Christe et benedicimus tibi*, etc., ou quelque autre prière du même genre; devant l'image de la Mère de Dieu, en se rappelant ses douleurs, sept *Ave*, en ajoutant une fois *Sancta Mater, istud agas*, etc., ou une prière du même genre; enfin, devant l'autel de la Confession, à nouveau et avec dévotion, le *Credo*.

Les dispositions que Nous venons d'édictier pour le gain de l'indulgence jubilaire seront adoucies en faveur de ceux qui à Rome ou en chemin la maladie ou toute autre cause légitime, voire la mort, empêcheraient de commencer ou de terminer les visites prescrites; pourvu qu'ils reçoivent dûment l'absolution et la sainte communion, ils gagneront l'indulgence plénière du jubilé comme s'ils avaient effectivement visité les quatre basiliques majeures.

Il ne Nous reste plus, très chers fils, habitants de Rome où pèlerins venus de l'étranger, qu'à vous exhorter dans le Seigneur à visiter, en une occasion si opportune, la célèbre chapelle des saintes reliques de la Passion, dans

la basilique seistorienne de Sainte-Croix de Jérusalem, et à monter la *Scala Sancta* en faisant les prières et méditations habituelles.

Clauses finales

Pour que la récente Lettre parvienne plus facilement à la connaissance des fidèles, Nous voulons que les copies de ce document, même imprimées, qui porteront la signature manuscrite d'un notaire et le sceau d'un dignitaire ecclésiastique, fassent foi comme si l'on avait sous les yeux l'exemplaire original.

Nul n'aura le droit d'altérer les termes de cette indiction, promulgation et concession de faveurs, et de cette expression de Notre volonté; nul n'aura le droit de s'y opposer par une témérité coupable. Si quelqu'un commettait pareil attentat, Nous lui signifions qu'il encourrait l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 6 janvier 1933, en la fête de l'Epiphanie, onzième année de Notre pontificat.

E. card. PACELLI, secrétaire d'Etat.

Fr. A. FRUHWIRTH,

chancelier de la Sainte Eglise romaine.

P. card. GASPARRI,

camerlingue de la Sainte Eglise romaine.

EN ARABIE

Les Wahabites menacent la Transjordanie

Jérusalem, 9 janvier.

Les bruits qui courent depuis deux semaines au sujet de la possibilité d'une attaque de la part des forces wahabites contre la Transjordanie ne manquent pas d'un certain degré de vérité, bien qu'ils soient exagérés par ceux qui ont intérêt à pêcher en eau trouble, exploitant à leurs fins les événements qui se déroulent dans le désert de la presqu'île arabe.

Pour qu'on se fasse une idée de ce qui se passe à la frontière entre le Hedjaz et la Transjordanie, il nous suffira de donner un aperçu général des derniers faits survenus parmi les Bédouins, en les reliant à l'histoire et en les rattachant à l'état psychologique des peuples arabes.

D'abord, il faut noter que les relations entre Ibn-Séoud, roi du Hedjaz et sultan du Nedjed, et Abdallah, émir de Transjordanie, sont depuis longtemps empreintes d'hostilité.

Les deux ambitieux monarques représentent, en effet, les protagonistes de la lutte séculaire entre les deux dynasties rivales des Wahabites et des Hachémites. Jusqu'il y a quelques années, régnait encore en sa qualité de chérif sur les lieux saints de l'Islam le vieux Houssein. Puis Ibn-Séoud, lui ayant arraché toutes ses terres, l'avait banni avec ses fils de La Mecque et avait déclaré déchue sa famille, en la remplaçant lui-même comme nouveau gardien du tombeau du prophète.

Abdallah avait assisté, impuissant, de sa résidence émirale d'Amman, à la catastrophe de son père et, frémissant de colère, il avait vu tous ses parents emportés par la furie des hordes du Nedjed et jetés hors du Hedjaz. Et il a juré une haine implacable au vainqueur de sa dynastie.

Ibn-Séoud ne fait pas mystère, de son côté, de pareils sentiments envers le prince hachémite de Transjordanie.

Cette inimitié mortelle explique en même temps la sympathie instinctive avec laquelle Abdallah suit toutes les tentatives de révolte qui éclatent par intermittences en Arabie contre le régime wahabite, à partir de l'insurrection d'Ibn Rafada jusqu'à la guerre ouverte de l'Assir, et la facilité avec laquelle le roi de La Mecque dénonce toujours sans euphémismes la complicité de son rival dans toutes les manœuvres tendant à miner les bases de sa puissance et la stabilité de son trône dans les lieux saints de l'Islam.

Or, à peine commencée la révolte actuelle de l'Assir, Ibn-Séoud en a fait tomber tout de suite la responsabilité sur Abdallah. Après avoir dompté, en apparence, la rébellion du petit Etat mis sous sa tutelle, il avait pensé se venger de l'émir d'Amman, en envoyant contre lui quelques bandes de ses prétoriens. Mais la célérité avec laquelle les Anglais concentrèrent des troupes avec des mitrailleuses et des avions aux abords de la Transjordanie et les difficultés inattendues rencontrées par Ibn-Séoud dans la répression de l'Assir l'ont obligé à renoncer, du moins pour le moment, à toute intention d'expédition punitive contre Abdallah. Pour augmenter encore l'hostilité traditionnelle du chef wahabite contre les Hachémites est enfin survenu Abbas Hilmi, l'ancien kédive d'Egypte, qui vient d'arriver à Caïffa sur son yacht privé, en annonçant vouloir faire visite à son « très cher ami Abdallah ».

A ce défi, le roi de La Mecque a répondu en envoyant une note de protestation à l'Angleterre, avec la menace de marcher sur Am-

man si la puissance mandataire donne à Abbas Hilmi la permission de traverser le territoire palestinien.

Il faut que cette menace ait été efficace, car, depuis une dizaine de jours, l'ex-kévide d'Egypte reste toujours sur son bateau sans jamais en descendre, même pour rendre visite au maire de Caiffa, qui s'était empressé de lui souhaiter la bienvenue à son arrivée dans le port.

La presse du Levant donne libre cours à son imagination en tâchant de découvrir quelle est la véritable mission dont Abbas Hilmi est chargé vis-à-vis des peuples arabes.

En général, on est d'accord à penser qu'il est au service de l'Angleterre. Cette hypothèse avait déjà été émise il y a deux mois, quand Abbas Hilmi donna, à Londres, à une agence télégraphique, une interview retentissante, dans laquelle il souhaitait une entente entre les Arabes et les juifs en Terre sainte, les invitant à se considérer comme des frères, descendant de la même race sémitique.

Mais, comme ces déclarations avaient provoqué des critiques farouches de la part des Arabes, il a pensé à les faire démentir à peine arrivé au port de Caiffa.

Voilà où on en est. Nous verrons, peut-être bientôt, les événements se développer et il nous sera loisible de porter un jugement plus précis sur la politique actuelle entre les Wahabites, les Hachémites et les Anglais dans la péninsule arabique.

Dr M.

Au Sénat français

Paris, 18 janvier.

A l'occasion de l'installation du bureau définitif du Sénat, M. Jeanneney, président, a prononcé un discours où, après avoir fait remarquer que les sénateurs se garderaient de laisser perdre les traditions de courtoisie et de mesure, il a exposé que, dans le désarroi des hommes et des choses et dans une économie malsaine, de bonnes finances étaient malaisées, mais qu'il ne fallait pourtant pas oublier que, sans bonnes finances, un pays ne pouvait connaître ni tranquillité ni sécurité. Après avoir regretté que le Sénat ne connaisse pas encore le projet définitif du budget, il a souhaité que les gouvernements ne dispersent pas leur force en tâches secondaires et il a fait un appel à la confiance en espérant que les preuves de bonne volonté que donne la France ne seront pas considérées comme des marques de faiblesse.

La commission des finances du Sénat a voté le crédit de 300 millions pour achat de blé par l'Etat en vue de la défense du marché du blé.

L'amnistie française

Paris, 18 janvier.

La Chambre a discuté le projet d'amnistie. Le ministre de la justice a déclaré que le projet est un geste d'apaisement venant après une consultation électorale où les idées se sont opposées avec violence et au cours d'une crise économique qui a pu troubler les esprits. Cependant l'amnistie doit avoir des limites. Trop étendue, elle priverait le Trésor de ressources importantes, elle risquerait de menacer les personnes, les biens, l'ordre social.

La Chambre a décidé d'englober tous les faits et délits jusqu'au 1^{er} janvier dernier. Elle a voté un amendement de M. Pernot, de la droite, précisant que l'amnistie portera sur les délits en matière de réunions et de grève mais non sur les crimes tels que meurtres, incendies volontaires, etc.

Un autre amendement excepte de l'amnistie le délit de provocation de militaires à la désobéissance. Il est repoussé par le gouvernement. La Chambre l'a repoussé à son tour par 395 voix contre 182.

Un nouveau parti en Yougoslavie

Belgrade, 17 janvier.

Un nouveau parti politique vient de se créer en Yougoslavie, sous le nom de parti radical socialiste. Bien qu'il n'ait pas été autorisé, il vient de publier son programme. Le parti demande la convocation d'une assemblée constituante élue au suffrage universel direct et secret pour instaurer un régime parlementaire démocratique avec une monarchie constitutionnelle. Le parti appelle à la lutte contre le régime actuel tous les groupes politiques.

En politique étrangère, le parti préconise une collaboration étroite entre tous les pays, en particulier entre la Yougoslavie et la Bulgarie, et le rétablissement des relations diplomatiques avec « le peuple frère de la Yougoslavie, le peuple russe ». En outre, il se rallie au mot d'ordre : « Les Balkans aux peuples balkaniques ».

En politique sociale, le parti demande, entre autres, la semaine de travail de 40 heures, l'instruction obligatoire universelle et gratuite, la réorganisation des administrations de l'Etat.

UNE AFFAIRE D'ESPIONNAGE

Rome, 18 janvier.

Le *Giornale d'Italia* publie ce qui suit : Ces derniers jours, la presse française s'est occupée du cas d'un professeur parisien, M. Eydoux, et de sa secrétaire, M^{lle} Bonfon. Il résulte d'informations puisées à bonne source que l'ingénieur Eydoux, citoyen français, a été effectivement arrêté le 4 septembre et qu'il sera cité devant le tribunal spécial pour la défense de l'Etat.

Le professeur Eydoux fut trouvé en possession de documents compromettants. Il a fait des aveux complets.

Dans ses voyages d'espionnage, il était accompagné chaque fois de M^{lle} Bonfon.

La Chine, le Japon et les puissances

Washington, 17 janvier.

A propos de la politique qu'entend suivre l'Amérique vis-à-vis de l'Extrême-Orient, des instructions viennent d'être envoyées à MM. Mellon, ambassadeur à Londres, Walter Edge, à Paris, et Trenty Gilbert, à Genève. Il en résulte que, à la suite de conversations qui ont eu lieu à New-York entre MM. Roosevelt et Stimson, les deux hommes d'Etat se sont mis d'accord pour recommander de refuser de reconnaître tous avantages territoriaux ou économiques obtenus par la violation des traités et au mépris du pacte Briand-Kellogg.

Londres, 17 janvier.

La nouvelle de l'intervention américaine auprès des puissances a fait une impression considérable à Londres.

Washington, 18 janvier.

Sortant de sa réserve coutumière, le président Roosevelt vient de faire sur la situation en Extrême-Orient une importante déclaration qui fait suite à ses entretiens avec le président Hoover. Il a dit :

« Toute déclaration portant sur une question extérieure doit évidemment partir du Département des affaires étrangères. Je suis cependant prêt à affirmer que la politique étrangère américaine doit défendre le caractère sacro-saint des traités internationaux. C'est la pierre de touche des relations entre les peuples. « Cette profession de foi destinée à la presse, signale-t-on, est entièrement conforme aux vues des deux grands partis politiques américains et il n'existe aucune divergence d'opinion en matière de politique asiatique. »

Tokio, 18 janvier.

Le cabinet a approuvé les instructions destinées à la délégation japonaise à Genève. Le gouvernement japonais se montrerait opposé à la proposition d'inviter les Etats-Unis et les Soviets.

Pékin, 18 janvier.

La situation est calme à part de petits engagements de patrouilles au nord et au nord-ouest de Chan-Hai-Kouan. 75.000 soldats de Tchang Hsue Liang seraient concentrés au nord du front de Chan-Hai-Kouan, dans le Jehol, 30.000 aux environs de Tientsin et 40.000 à Pékin et dans les environs.

Selon des renseignements de source japonaise, l'offensive dans le Jehol ne serait déclenchée qu'à la mi-février.

Monkden, 18 janvier.

Un corps de volontaires chinois, placé sous le commandement du général Li Hai Ching, comprenant 10.000 hommes, s'est enfui de Kaihou dans la province de Jehol, à la suite du bombardement de son quartier général par l'aviation japonaise.

Le désarmement

Paris, 17 janvier.

Le cabinet vient de mettre au point la création d'un comité d'étude pour le contrôle de la fabrication et du commerce des armes ainsi que du matériel de guerre.

Ce comité, placé sous la dépendance du conseil supérieur de la défense nationale, comprendra un certain nombre de membres du gouvernement, des généraux et des délégués ouvriers.

Cette délégation a pour but d'arrêter d'une manière définitive le plan que le gouvernement français doit déposer à ce sujet à la conférence de désarmement et de réglementer dans le domaine intérieur la fabrication et le commerce des armes et du matériel de guerre.

LA POLITIQUE ALLEMANDE

Berlin, 18 janvier.

L'entrevue annoncée entre MM. Hitler et Hugenberg a eu lieu hier mardi après midi. Elle a duré une heure.

Iserlohn, 18 janvier.

Des coups de feu ont été tirés contre un groupe de hitlériens. Trois d'entre eux ont été grièvement blessés. Plusieurs des agresseurs ont été arrêtés.

Berlin, 18 janvier.

Les étudiants hitlériens se sont rassemblés sur une place voisine de l'Université. Des bagarres se sont produites.

Berlin, 18 janvier.

Une bagarre a éclaté hier après midi à la Diète prussienne entre communistes et hitlériens. Le président, M. Kerrl, a exclu de la séance un orateur communiste. Les hitlériens ayant entonné un chant quand le président voulait signer un procès-verbal les propos échangés, le président abandonna son siège et la séance fut suspendue au milieu du brouhaha.

NOUVELLES DIVERSES

Les compagnies ferroviaires britanniques ont accepté les propositions tendant à une réduction de salaire uniforme.

Le conseil des ministres, en Roumanie, a décidé de réduire les salaires des fonctionnaires de 10 % pour ceux de Bucarest et de 12 % pour ceux de la province.

On mande de Nankin que l'offensive des troupes gouvernementales chinoises contre les communistes dans le Kouan-Si serait imminente.

Un député républicain, M. Mac Fadden, a déposé sur le bureau de la Chambre américaine une motion demandant la déchéance du président Hoover, l'accusant d'avoir vendu sa patrie en accordant le moratoire sur les dettes.

Calendrier

Jeudi 19 janvier

Bienheureux GRÉGOIRE X, pape

Ce fut ce pape qui consacra, le 20 octobre de 1275, en présence de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, la cathédrale de Lausanne.

L'assistance des vieillards

Dans son message à l'Assemblée fédérale sur l'initiative populaire relative à une assistance vieillesse provisoire, le Conseil fédéral analyse tout d'abord la demande d'initiative.

Le Conseil fédéral constate tout d'abord que, aux termes des dispositions prévues par la demande d'initiative, les vieillards, veuves et orphelins de nationalité suisse qui auraient droit aux secours représenteraient, au total, 350.000 personnes environ. Répartis sur ce nombre, les 25 millions de francs envisagés par la demande d'initiative, permettraient d'allouer à chacun, en moyenne, une somme d'environ 70 fr. par an. Après avoir examiné ces propositions de façon approfondie, le Conseil fédéral recommande aux Chambres de proposer au peuple et aux cantons le rejet de l'initiative et l'adoption de son contre-projet, lequel, tout en réalisant, dans la mesure où elle est justifiée, l'idée essentielle de cette initiative, et tout en sauvegardant le principe de l'assurance, tient compte de l'état particulièrement précaire dans lequel se trouvent les finances fédérales du fait de la crise économique.

Le message expose ensuite les considérations générales qui justifient le rejet de la demande d'initiative. Le Conseil fédéral souligne que, en dépit du rejet de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants, l'article 34 *quater* de la constitution reste en vigueur. Or, cet article, adopté en votation populaire, le 6 décembre 1925, charge la Confédération d'instituer non pas une assistance, mais une assurance vieillesse et survivants fondée en premier lieu sur une cotisation de l'assuré. Or, ce que l'initiative demande ne serait pas une assurance, mais une assistance. Les bénéficiaires des secours visés par l'initiative obtiendraient des allocations qui seraient considérées comme très modiques. Pour qu'elles fussent plus importantes, il faudrait que l'Etat fournit une somme bien supérieure à 25 millions de francs. Le Conseil fédéral considère comme non fondé l'argument suivant lequel le régime prévu par l'initiative, ne devant être que provisoire et transitoire, n'aurait pas les inconvénients d'ordre moral, social, financier et politique que peut offrir une institution permanente à prestations gratuites. Comme les ressources seraient fournies uniquement par la Confédération, sans contribution personnelle des bénéficiaires, ceux-ci s'habituerait peu à peu à toucher des allocations à la formation desquelles ils n'auraient participé en aucune façon.

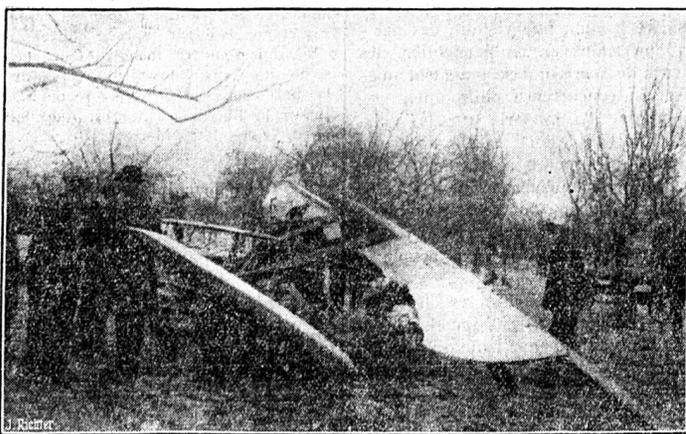
Après avoir exposé les raisons de principe qui justifient le rejet de l'initiative, le Conseil fédéral signale les défauts et lacunes de plusieurs des dispositions de celle-ci. Il s'élève notamment contre la proposition des auteurs du projet d'attribuer un effet rétroactif au 1^{er} janvier 1932 à l'œuvre de secours qu'ils envisagent. D'autre part, des considérations financières poussent également résolument au rejet de l'initiative. Le Conseil fédéral relève que le budget de 1933 prévoit un déficit d'environ 70 millions de francs. En outre, le budget des Chemins de fer fédéraux pour la même année se solde par un déficit de 40 millions de francs. Il était donc bien naturel, poursuit le Conseil fédéral, que, en raison du caractère social de maintes dépenses incombant à la Confédération du fait de la crise, on songeât à affecter provisoirement à la couverture de ces dépenses tout au moins une partie des recettes tirées de l'imposition du tabac et de l'alcool. Le budget de la Confédération de 1933 prévoit une dépense d'environ 31,5 millions de francs uniquement destinée à combattre le chômage sous tous ses aspects. En outre, l'aide à l'agriculture et aux producteurs de lait, les subventions aux caisses de crise des producteurs-façonniers, et aux petits industriels de l'horlogerie nécessiteront une dépense d'environ 18 millions. Avant que la Confédération assume une nouvelle tâche imposant une dépense de 25 millions de francs par an comme le prévoit l'initiative, il faut d'abord qu'elle soit en mesure de faire face aux inévitables dépenses d'ordre social et économique imposées par la crise. Ce n'est pas de gaieté de cœur, ajoute le Conseil fédéral, que nous avons résolu de distraire de la destination constitutionnelle qui lui était fixée jusqu'à maintenant une part des recettes de la Confédération tirées de l'imposition du tabac et de l'alcool. Mais la situation l'exige. Il est d'une impérieuse nécessité, aujourd'hui plus que jamais, que les dépenses et les recettes de la Confédération s'équilibrent autant que possible.

Le message expose ensuite de façon détaillée le contre-projet du Conseil fédéral, lequel prévoit notamment que, jusqu'à l'entrée en vigueur d'une loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, un cinquième des recettes de la Confédération provenant de l'imposition du tabac et de l'alcool seront utilisées pour venir au secours des vieillards âgés de plus de 65 ans, et des veuves et des orphelins dans la gêne. Pendant la période de dépression économique extraordinaire, mais pendant 5 ans au plus, à partir du 1^{er} janvier 1933, les trois cinquièmes des recettes de la Confédération tirées de l'imposition du tabac et de l'alcool seront attribuées à la caisse fédérale pour faire face aux dépenses que causent à la Confédération les mesures prises pour combattre et en atténuer les conséquences. Le reste sera versé au fonds d'assurance vieillesse et survivants.

Le contre-projet contient des prescriptions sur la participation des cantons et sur la nature de l'œuvre de secours qui ne devra pas être assimilée à l'assistance des pauvres. Cette participation des cantons permettra un contrôle plus efficace. Il serait même désirable que les communes fussent appelées aussi à contribuer à l'œuvre. D'une façon générale les cantons devront participer pour un montant équivalent au tiers de la somme engagée par la Confédération. Les cantons pauvres pourront être autorisés à ne verser qu'une somme n'en représentant que le quart.

Pour terminer, le Conseil fédéral relève que la période de crise extraordinaire exige des palliatifs extraordinaires, et il demande aux Chambres fédérales de recommander au peuple et aux cantons le rejet de l'initiative et l'approbation du contre-projet.

L'ACCIDENT D'ALTENRHEIN



LES DÉBRIS DE L'AVION DU CAPITAINE WIRTH APRÈS LA CHUTE.

Le capitaine Wirth, qui a trouvé la mort dans l'accident d'Altenrhein, avait à son actif de brillants exploits aériens. Il avait pris part

au tour d'Europe et était arrivé 14^{me}. Il avait gagné le trophée des aviateurs. C'est une faute de son élève Bachmann qui lui a coûté la vie.

Le conseil de ville de Lucerne a terminé les discussions du budget de 1933, qui a été approuvé. Il prévoit un déficit de 733.000 fr.

Association romande de lutte

On nous écrit :

Au nombre des décisions qui ont été prises à Monthey, lors de la réunion de l'Association romande de lutte, signalons notamment la constitution du jury pour les fêtes romandes qui ont été fixées, la première, à Genève, au mois de juin, et la seconde, au Sentier, au mois d'août.

Voici de quelle façon a été constitué le jury : Fribourg : MM. Spiess et Hess ; Genève : MM. Stern, Laporte et Wernli ; Neuchâtel : MM. Alplalp et Langer ; Vaud : MM. Courant et Rochat ; Valais : MM. Siegenthaler et Corninboëuf.

Le comité se compose de la manière suivante pour la période 1933-1934 : président : M. Resin, Vaud ; membres : MM. Bulliard et Nicolet, Fribourg ; Meister, Genève ; Gutknecht et Germann, Neuchâtel ; Vombruel, Valais.

Il y a quelques années, l'Association fédérale des lutteurs avait envisagé la suppression de la lutte libre, estimant qu'elle avait principalement pour but de développer la pratique de la lutte avec la culotte qui est essentiellement suisse.

A ce moment déjà, la Suisse romande, qui marquait une préférence pour la lutte libre, fit tout son possible en vue de la maintenir. Elle y réussit dans une certaine mesure. Dans les fêtes romandes la lutte libre continuait à avoir sa place à côté de la lutte suisse, alors que, en Suisse alémanique, la lutte libre disparaît peu à peu des fêtes de l'Association fédérale des lutteurs et de ses groupes.

La question de la suppression complète de la lutte libre a été de nouveau mise à l'ordre du jour à la suite de la décision de la caisse de secours de ne plus indemniser les accidents causés par la lutte libre. La Suisse romande s'est montrée unanime dans son désir de maintenir la lutte libre. Une commission a été chargée d'entrer en pourparlers avec le comité central et la caisse de secours en vue de trouver une solution.

DES EXAMENS DE COMPTABILITÉ

Les examens pour l'obtention du diplôme de comptable, organisés par la Société suisse des commerçants, auront lieu, pour la vingt-deuxième fois, du 9 au 11 mars 1933. Jusqu'ici, 37 membres se sont inscrits, dont 14 de la Suisse française.

Le déficit de la ville de Lucerne

Le conseil de ville de Lucerne a terminé les discussions du budget de 1933, qui a été approuvé. Il prévoit un déficit de 733.000 fr.

Un agent de la libre pensée sous pavillon pacifiste

On écrit à la *Suisse libérale* de Neuchâtel : « Depuis quelque temps, rôde en Ajoie, et plus particulièrement à Porrentruy, un individu nommé Pommier, qui s'annonce pompeusement comme président de la Société des conférences populaires de France. Cet indésirable, qui est boiteux, annonce qu'il va donner des conférences à La Chaux-de-Fonds, au Locle et ensuite à Porrentruy. Il offre à vendre des cartes postales dont le recto représente Briand, au-dessous duquel sont imprimés quelques vers des plus médiocres, que leur auteur, Pommier, a intitulés « Ode à Briand ». Le verso porte des réclames.

« Ce personnage peu intéressant colporte des tracts antireligieux et ses conférences sont placées sous l'égide de la devise trompeuse : « Tout et tous pour la paix ». Il est l'auteur d'un hymne révolutionnaire. « Le Drapeau rouge », et doit être stipendié par le parti communiste et la libre pensée.

« S'étant permis de tenir, dans un café de Porrentruy, des propos outrageants contre la religion, il a été promptement et rudement mis à la porte par le tenancier de l'établissement.

« Les autorités bernoises seraient bien avisées de reconduire à la frontière cet ému du peu reluisant Lorulot. »

Les nouvelles plaques de contrôle des véhicules à moteur

Les dispositions transitoires de l'ordonnance d'application de la loi fédérale sur la circulation des cycles et véhicules à moteur stipulent, entre autres, que les véhicules entrant en circulation après le 30 avril soient munis des nouvelles plaques de contrôle. Les cantons bénéficient d'un délai s'étendant jusqu'à la fin de l'année en cours pour la nouvelle numérotation des véhicules (automobiles et motocyclettes) se trouvant déjà en circulation. Les renseignements puisés auprès des offices compétents des grands cantons montrent que les nouvelles plaques sont partout en préparation et qu'elles seront remises à temps aux intéressés. La reddition des anciennes plaques et la remise des nouvelles occasionneront aux offices cantonaux de la circulation routière un gros surcroît de travail. Le changement de la numérotation ne sera terminé vraisemblablement qu'à la fin de cette année, soit à l'échéance du délai imparti par la Confédération.

Bienfaisance

Le gouvernement des Grisons vient de promulguer une ordonnance sur l'utilisation de la fortune laissée par le major Doschdel, de Tinzen. Après déduction des legs d'ordre privé effectués par le défunt, la fortune nette disponible s'élève à 570.000 fr. Le produit en sera utilisé pour soulager la misère des indigents du canton.

ARMÉE SUISSE

L'aviation

La nouvelle ordonnance sur l'organisation du service de l'aviation militaire, qui bénéficie de toutes les expériences faites depuis la guerre, en même temps qu'elle accroît la préparation à la lutte de notre aviation, aboutit, en outre, à une réduction des dépenses.

La direction suprême du service de l'aviation militaire reste entre les mains du chef du service de l'état-major général. Jusqu'ici, un chef de section de ce service fonctionna en qualité de chef de l'aviation militaire. Aux termes des nouvelles dispositions, c'est le commandant de la place d'armes des pilotes qui devient chef du service de l'aviation militaire. Un directeur de place d'aviation lui est adjoint pour s'occuper des questions techniques et administratives.

En ce qui concerne l'instruction, on a introduit une innovation par l'organisation de cours d'entraînement qui ne sont rien d'autre que la fusion, la réunion d'une partie des jours d'entraînement que devaient accomplir individuellement jusqu'ici les pilotes et observateurs. Les cours d'entraînement organisés à titre d'essai en 1931 et 1932 ont montré qu'une instruction intensive pouvait être obtenue moyennant un court laps de temps.

Jusqu'ici, une partie des pilotes et presque tous les observateurs provenaient d'autres armes et n'étaient que détachés dans l'aviation. A l'avenir, tous les pilotes et observateurs feront partie des troupes d'aviation. Cela leur permettra de participer à l'entraînement jusqu'au moment de passer dans la landwehr.

L'ordonnance règle en outre les rapports entre l'aviation militaire et l'aviation civile. La situation spéciale de l'aviateur civil vis-à-vis de l'aviateur militaire ayant une occupation civile quelconque est supprimée en ce qui a trait à l'indemnisation. Selon les nouvelles dispositions, l'aviateur civil sera indemnisé comme les autres aviateurs militaires.

En ce qui a trait à l'assurance, l'obligation de s'assurer, appliquée jusqu'ici aux officiers instructeurs seulement, est étendue à tous les pilotes et observateurs. L'assurance devient donc obligatoire. Elle est en même temps séparée complètement de l'assurance militaire.

La nouvelle organisation du service de l'aviation militaire apporte donc une réorganisation des cadres, une classification de l'instruction et, surtout, une réduction des dépenses qui fera en bonne partie sentir ses effets en 1933 déjà.

Dernière heure

Le baptême schismatique de Sofia

Rome, 18 janvier. — Comme des dépêches l'ont déjà annoncé, Mgr Roncalli, délégué apostolique à Sofia, a protesté, dimanche, auprès du président du Conseil, M. Mouchanof, contre le baptême selon le rite orthodoxe de la princesse nouvelle Marie-Louise.

Le président du Conseil a répondu que c'était la conséquence d'une décision prise par le chef de l'Etat et le gouvernement, conformément aux dispositions de la constitution et à la volonté du peuple bulgare.

Mgr Roncalli a renouvelé lundi sa protestation auprès du roi Boris.

L'émotion soulevée au Vatican par la nouvelle du baptême suivant le rite orthodoxe de la jeune princesse de Bulgarie fait supposer, dans les milieux romains, que ce sentiment douloureux de réprobation trouvera prochainement une expression plus grave et plus haute.

On se souvient, en effet, que le mariage catholique du roi Boris et de la princesse Giovanna, qui avait eu lieu en octobre 1930, avait été suivi d'une cérémonie orthodoxe dès le retour des jeunes souverains en Bulgarie. Contre cette cérémonie qui violait la promesse solennelle donnée et signée par le roi Boris et la reine Giovanna, et transmise à Sa Sainteté avant le mariage, le Pape avait formellement protesté dans le discours prononcé le 24 décembre de la même année.

Dans ce discours, Pie XI rappelait qu'il avait traité avec les contractants eux-mêmes les dispenses nécessaires pour un mariage entre catholique et non-catholique, que tous les engagements requis avaient été formellement souscrits, en toute liberté et en parfaite connaissance de cause, par les intéressés. Mais, ajoutait le Saint-Père, « un voile d'incertitude est venu s'étendre depuis sur les engagements pris ».

Pour le cas présent du baptême, on retiendra l'intervention personnelle du roi Boris, qui aurait prononcé une allocution disant que son enfant était désormais membre de l'Eglise orthodoxe, à laquelle la Bulgarie doit une profonde dette de gratitude pour l'aide qu'elle lui donna lors de la lutte pour l'indépendance.

Cité du Vatican, 18 janvier.

Le délégué apostolique à Sofia, Mgr Roncalli, vient d'être chargé par le Pape de remettre au roi de Bulgarie une note protestant contre le baptême orthodoxe de la petite princesse Marie-Louise.

« Ce baptême, dit la note, est une violation des engagements pris par les souverains, au moment de leur mariage, d'élever tous les enfants à venir dans la religion catholique. »

Un message de M. Hoover sur les économies

Washington, 18 janvier.

(Havas.) — Dans un message spécial au Congrès M. Hoover a signalé que les Etats-Unis sont menacés d'un déficit de 700 millions de dollars, déficit qui pourrait atteindre, si l'on ne réduit pas les dépenses, plus d'un milliard de dollars. Il recommande pour y parer l'adoption d'une taxe sur la vente, le remboursement de l'emprunt de la liberté contracté pendant la guerre à un taux très élevé et la conversion d'une partie de la dette gouvernementale à long et court terme.

Une concurrence à la Société des nations

Londres, 18 janvier.

(Havas.) — Un groupe s'est constitué en Grande-Bretagne en vue d'envisager la création d'un tribunal international pour connaître de tous les différends qui viendraient à menacer la paix du monde, ainsi que d'une force internationale de police chargée d'appliquer les lois internationales et garantir la sécurité.

La situation politique en Allemagne

Berlin, 18 janvier.

L'incertitude la plus complète règne ce matin dans les milieux politiques allemands. Il ne fait pas de doute que la situation actuelle, qui favorise toutes les intrigues, ne peut pas se prolonger sans danger pour le gouvernement de Schleicher, dont les partisans se montrent aujourd'hui beaucoup moins sûrs d'eux qu'ils ne l'étaient samedi.

En réalité, tout dépend de l'attitude que prendra Adolf Hitler qui vient d'avoir une entrevue avec M. Hugenberg puis verra l'ancien chancelier von Papen, et qui, suivant un bruit qui court ici, mais qu'il ne faut accueillir qu'avec réserves, doit également s'entretenir avec le chancelier von Schleicher.

MM. Hugenberg et von Papen sont décidés à faire un grand effort pour réaliser l'union des forces de droite en amenant Adolf Hitler à participer au gouvernement du Reich.

Weimar, 18 janvier.

Hitler se serait réconcilié avec son ancien lieutenant, M. Strasser, et tous deux auraient décidé de livrer un combat sans merci au cabinet von Schleicher, selon le bruit qui court à Weimar. Toutefois, cette information n'a pu, jusqu'à présent, être confirmée et il convient donc de l'accueillir sous toutes réserves.

Les troubles d'Espagne

Séville, 18 janvier.

(Havas.) — Le juge a lancé 60 mandats d'arrêt dans l'affaire de l'assaut de la mairie de Raincoñada (Andalousie).

Mort de la fille du président Wilson

Londres, 18 janvier.

On mande de Cambridge (Massachusetts) que Mme Jessie Wilson-Sayre, fille de feu le président Wilson, est décédée dans cette ville des suites d'une opération de l'appendicite. La défunte n'était âgée que de quarante-cinq ans.

Nouveaux évêques pour l'Extrême-Orient

Paris, 18 janvier.

Une dépêche de Rome annonce que le Saint-Père, répondant aux instances de la Société des Missions étrangères de Paris, vient de désigner comme évêque coadjuteur de Phat-Diem M. l'abbé Tong, actuellement curé de l'importante paroisse de Tandinh, à Saïgon.

Le nouvel évêque est bien connu en Indochine, où il jouit d'une réputation méritée d'orateur et d'administrateur.

Ordonné prêtre en 1896, il fut, pendant dix-sept ans, le secrétaire particulier de Mgr Mossard, et par sa simplicité autant que par ses talents, il se conquit alors la sympathie de tout le clergé européen et indigène.

Rome, 18 janvier.

Le R. Père Larrart, des Missions étrangères de Paris, attaché à la Mission de Kwey-Yang (Chine), vient d'être élevé à l'épiscopat. Le nouvel évêque est Basque; il est né à Camou.

Les obsèques des victimes de l'« Atlantique »

Cherbourg, 18 janvier.

Les obsèques des victimes de l'« Atlantique » ont été célébrées hier matin mardi. Six cercueils contenant les restes de dix marins dont quatre seulement ont été identifiés avaient été exposés sous le porche d'honneur de l'hôpital Pasteur où la levée a été faite par Mgr Louvard, évêque de Coutances; ils ont été portés à bras à l'église Saint-Clément, pour la cérémonie religieuse à laquelle assistait notamment M. Gandrey-Réty, sous-chef de cabinet, représentant M. Léon Meyer, ministre de la marine marchande. Le deuil était conduit par le commandant Schoofs, accompagné de plusieurs officiers, ingénieurs et marins, tous réchappés. L'office funèbre, présidé par Mgr Louvard, a été célébré par le chanoine Dogon, archiprêtre de Cherbourg.

Avant l'absoute, Mgr Louvard, évêque de Coutances, a évoqué la catastrophe qui a détruit l'« Atlantique » et a rendu hommage aux glorieuses victimes tombées à leur poste. Le commandant Schoofs, d'une voix étranglée par l'émotion, a adressé à son tour un poignant adieu à ses hommes.

Les bandits de Chicago

Chicago, 18 janvier.

(Havas.) — Bien qu'en diminution, les profits des bandits de Chicago sont demeurés considérables. La police les estime à 558 millions de livres sterling en 1932 contre 800 millions en 1931.

Les deux jeunes Anglaises parties de Londres pour le Cap sont retrouvées

Nairobi (Afrique orientale), 18 janvier.

Joan Page et Audrey Sale-Parker, les deux jeunes aviatrices anglaises qui se rendent d'Angleterre au Cap par air et dont on était sans nouvelles depuis qu'elles s'étaient envolées de Moshi pour Nairobi, samedi dernier, à 13 h., ont été retrouvées à 80 kilomètres au sud de cette ville, dans une région infestée de lions.

Sans nouvelles d'une aviatrice

Alger, 18 janvier.

(Havas.) — On est toujours sans nouvelles de l'aviatrice lady Bailey partie dimanche de la Senia. L'aviateur Mollison qui est à Blackpool va entreprendre des recherches.

Chute de neige en Italie

Milan, 18 janvier.

La neige est tombée en abondance dans toute la Haute-Italie. Il y a trente centimètres de neige à Milan. Les autorités ont mobilisé une armée de manœuvres pour débayer la neige. On évalue à 17,298 hommes, 1036 chevaux et 99 camions les effectifs occupés à ces travaux.

Un mètre de neige en Espagne

Madrid, 18 janvier.

(Havas.) — De fortes chutes de neige sont signalées dans le nord de l'Espagne. On en compte un mètre en certains endroits.

Le cyclone portugais

Lisbonne, 18 janvier.

(Havas.) — Le cyclone de la nuit de lundi à hier mardi a causé d'importants dégâts dans le nord du Portugal. De nombreux bateaux se sont échoués.

Interdiction à Vienne d'un défilé de vaches

Vienne, 18 janvier.

Afin de protester contre les taxes sur le lait, les laitiers avaient projeté de manifester et de faire défilé 5000 vaches devant le Parlement et sur les boulevards de Vienne. La police a interdit cette démonstration peu banale en prétextant que l'ordre pourrait être troublé et que les vaches pourraient prendre froid.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de gymnastique « Ancienne ».

Demain soir, jeudi, à 8 h. 1/2, assemblée au café du Lion d'Or.

CHANGES A VUE

Le 18 janvier, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 17	20 37
Londres (1 livre sterling)	17 34	17 44
Allemagne (100 marcs or)	123 15	123 65
Italie (100 lires)	26 47	26 67
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	15 30	15 50
New-York (1 dollar)	5 17	5 21
Bruelles (100 belgas; 500 fr. belg.)	71 75	72 15
Madrid (100 pesetas)	42 25	42 75
Amsterdam (100 florins)	208 35	208 85
Budapest (100 pengö)	—	—

TRIBUNAUX

Des menaces contre le gouvernement genevois

Une instruction est actuellement en cours au sujet d'une lettre de menaces adressée à M. Frédéric Martin, chef du Département genevois de justice et police. Cette lettre anonyme, mise près de Lausanne dans la boîte d'un wagon postal, menace MM. Frédéric Martin, Paul Lachenal et Grosselin, membres du gouvernement, de les faire passer de vie à trépas, au moyen d'un procédé chimique récemment découvert, s'ils ne libèrent pas immédiatement les derniers détenus des événements du 9 novembre.

Les recherches policières n'ayant donné aucun résultat, à Genève, le juge d'instruction a désigné une commission rogatoire à Lausanne, aux fins de retrouver l'auteur de cette lettre anonyme.

M. Frédéric Martin a été entendu par le juge d'instruction et a confirmé la plainte déposée.

Le Conseil d'Etat a également déposé une plainte contre le *Drapeau rouge*, organe communiste, qui a publié récemment un article nettement diffamatoire contre lui. Une instruction ouverte par le juge est en cours.

L'esercio Lucco

Serge Lucco, déjà inculpé dans l'affaire des faux de l'aviation, a comparu devant la 4^{me} chambre correctionnelle de Paris pour escroquerie de 60,000 fr. commise avec l'aide de deux complices.

Les trois prévenus ont été condamnés à 8 mois de prison chacun et au remboursement solidaire des 60,000 fr. escroqués.

Condamnation capitale

Le conseil de guerre de Gdynia (près Dantzig) a condamné le sergent-major Kropidlowsk à être fusillé. Il était accusé d'avoir aidé deux espions allemands à photographier divers établissements de l'armée et de la marine polonaises.

Les deux espions ont été également condamnés à mort par le conseil de guerre, mais leur peine a été commuée en détention à perpétuité.

Le sergent-major a été exécuté.

PETITE GAZETTE

Les illettrés aux Etats-Unis

On évalue à 4,883,000 le nombre des illettrés adultes aux Etats-Unis.

Un ferry-boat à travers la Manche

La compagnie du Southern Railway organisera un service de ferry-boat entre la France et l'Angleterre, dans le courant de l'été 1934. Les deux ports seront Douvres et Dunkerque. Les bateaux commenceront par ne transporter que des marchandises et des automobiles, mais ils seront aménagés de façon à pouvoir transporter par la suite des wagons-lits circulant entre Londres, Victoria et Paris, Bruxelles et d'autres destinations plus éloignées.

Le « Jamboree » mondial de 1933

Le « Jamboree » mondial (congrès) des éclaireurs qui se déroulera l'été prochain en Hongrie semble devoir remporter le plus vif succès.

La plupart des pays du monde ont avisé le comité d'organisation de leur représentation. C'est ainsi qu'un groupe de boys-scouts hindous rejoindra la Hongrie à bicyclette, et que quatre cents scouts sont annoncés de Norvège.

Les préparatifs d'organisation sont en cours. Les Eclaireurs hongrois se préparent à ériger en l'honneur de Baden Powell, fondateur du scoutisme, une tente royale à la manière des tentes employées au moyen âge, par les rois de Hongrie, pendant leur séjour dans les camps.

AVIATION

Le raid de l'« Arc-en-Ciel »

Poursuivant son raid, l'avion trimoteur français *Arc-en-Ciel* a atterri hier soir, mardi, à Rio-de-Janeiro (Brésil).

L'*Arc-en-Ciel*, qui a traversé, lundi, l'Atlantique-sud (3200 km.), avait à bord un équipage de six hommes : le pilote Jean Mermoz, l'ingénieur Couzinet, le pilote en second Carretier, le navigateur Mailloux, le mécanicien Jousse et le radiotélégraphiste Manuel.

Jean Mermoz avait déjà traversé l'Atlantique-sud les 13 et 14 juin 1930, à bord d'un hydravion, en compagnie de Dabry et Gimici. Parmi les autres aviateurs qui ont réussi ce raid, citons les Portugais Sacadura, Cabrol et Continho, par un vol des îles du Cap-Vert au rocher San-Pedro, près de l'îlot Fernando-Noronha, en 1921; les Français Costes et Le Brix, par un vol Sénégal-Brésil, en 1927; les Italiens Ferrarini et del Prete; les Espagnols Jimenez et Iglesias; le Français Challe et l'Uruguayen Larre Borges, puis, en 1931, l'escadrille d'hydravions italiens du général Balbo.

La Fédération aéronautique internationale

La Fédération aéronautique internationale vient de se réunir à Paris. Voici les principales décisions qu'elle a prises : la médaille d'or de 1932 a été décernée à M. de la Cierva, constructeur de l'autogire; les records de vitesse sur les distances suivantes ont été adoptés : de New-York à Saint-Francisco, Londres-Le Cap; Londres-Sydney; Paris-Saïgon; Amsterdam-Batavia; Friedrichshafen-Rio de Janeiro, Rome-Le Cap; Rome-Rio de Janeiro.

Enfin, tous les records de vitesse pourront être rendus officiels sur les parcours de 2000 kilomètres et plus, de capitale à capitale, ou de grande ville à grande ville.

A la recherche de Bert Hinkler

L'aviateur anglais Hope, qui était arrivé récemment à Bâle en vue de rechercher l'aviateur Hinkler, est parti hier, mardi, pour Lausanne.

FRIBOURG

Conseil d'Etat

Séance du 17 janvier

Le Conseil autorise les communes de Cottens et Saint-Ours à percevoir des impôts; celle de Granges-Paccot à contracter un emprunt de trésorerie; celle d'Avry-devant-Pont à acheter une parcelle de terrain.

Incendie

Ce matin mercredi, vers 8 heures, à Corpataux, un incendie a détruit la ferme de M. Eugène Clerc, comprenant maison d'habitation, grange et étable. Le feu s'est déclaré dans la cheminée et s'est rapidement communiqué aux différentes parties du bâtiment. On a pu sauver le bétail et la plus grande partie du mobilier. Les pompiers, promptement alertés, ont dû se borner à protéger les maisons voisines.

La maison de M. Clerc était taxée 9000 fr.

Gymnastique

L'*Ancienne*, ainsi que le cours préparatoire de gymnastique, feront leur course annuelle d'hiver au Lac Noir, dimanche, 22 janvier, à l'occasion du grand concours de ski.

Les inscriptions sont reçues chez M. Pierre Bardy, Petites Rames, 138 (téléphone 5.09), jusqu'à vendredi, à 8 h. du soir.

Départ : Place du baromètre, à 7 h. 1/2 du matin. Dîner tiré du sac. Se munir de skis ou de patins.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

6 janvier. — Achischer Jeanne, fille d'Aloys, manoeuvre, de Schmiten, et de Cécile née Jeckelmann, Neuveville, 53.

Gillard Denise, fille de Bernard, employé au téléphone, de Lussy, et Madeleine née Studer, rue Grimoux, 46.

7 janvier. — Schacher Pierre, fils d'Etienne, manoeuvre, de Escholzmatt (Lucerne), et de Maria née Kaufmann, Bellevue.

Pittet Gérard, fils d'Henri, agriculteur, de et à La Joux, et de Judith née Grand.

8 janvier. — Corboz Marie-Hélène, fille de Paul, commerçant, de La Tour-de-Trême, et de Bertha née Rouiller, domiciliés à Broc.

Favre André, fils de Louis, agriculteur, de et au Crêt, et de Lucie née Moret.

Girod Marcel, fils de Pierre, journalier, de Guin, et de Joséphine née Meyer, domiciliés à Marly-le-Petit.

Telley Conrad, fils d'Auguste, agriculteur, de Middel, et de Jeanne née Bächler, domiciliés à Lovens.

Piller René, fils de Jules, agriculteur, de Bonnefontaine, et d'Olga née Zosso, domiciliés à Arcenclain.

9 janvier. — Bally André, fils de Camille, mécanicien, de Cheyres, et de Lucie née Cudré-Mauroux, domiciliés au Châtelard (Valais).

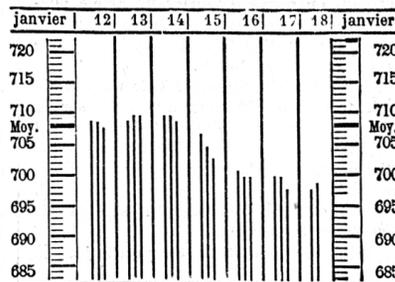
Morard Nicolas, fils de Casimir, médecin, de Gumefens, et de Jeanne née Barras, avenue de la Gare, 10.

10 janvier. — Rossier Gilbert, fils d'Albert, agriculteur, de Neyruz et Lovens, et de Jeanne née Roulin, Bourguillon.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

18 janvier

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE

Janvier	12	13	14	15	16	17	18	Janvier
7 h. m.	-4	-4	-5	-5	-4	-2	-2	7 h. m.
11 h. m.	-2	-3	-4	-4	-2	-1	-2	11 h. m.
7 h. soir.	-3	-3	-4	-3	-2	0	-2	7 h. soir.

Toujours en vogue

Préparée simplement et sainement, avec des produits purs, naturels, inaltérables et de premier choix.

la Crème Simon, après 70 années de succès, connaît toujours la vogue et s'affirme, de jour en jour,

la plus hygiénique des crèmes, la plus fraîche, la plus active. Elle ne dessèche pas la peau et ne la fait pas briller; elle est en tous points parfaite.

Vous n'avez pas le choix, Madame; adoptez la



NÉCROLOGIE

M. Théodore Bell

A l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, est décédé, hier mardi, à Kriens (Lucerne), l'ingénieur Théodore Bell, le chef de la fabrique de machines Bell et C^{ie}. Le défunt, dont le père créa cette industrie à Kriens, acquit une renommée mondiale dans le domaine de la construction des ponts et des turbines. Il fut nommé docteur *honoris causa* par l'Ecole polytechnique fédérale.

Il fut pendant de très nombreuses années député au Grand Conseil lucernois en qualité de représentant du parti libéral.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Un chirurgien et son patient morts pendant une opération

A Varel (Oldenbourg), un chirurgien, le docteur Buken, qui opérait un patient d'un abcès au cou, fut pris d'un malaise soudain, dut arrêter l'opération et put à grand-peine se traîner jusqu'à la chambre voisine, où il rendit le dernier soupir, frappé d'apoplexie cardiaque.

L'infirmière qui l'assistait avait aussitôt appelé un autre chirurgien; mais, quand celui-ci arriva, le patient avait succombé, épuisé par la perte de sang.

Un blessé mystérieux

Lundi soir, à Berlin, un homme d'une quarantaine d'années a été relevé sans connaissance à la place Alexandre. Il était blessé à la tête. Il était porteur d'une forte somme en monnaie allemande et étrangère. Il a été identifié comme étant Hans Kowall, valet de chambre.

A l'hôpital, il a repris ses sens pendant un instant, mais il ne lui a pas été possible d'indiquer ce qui lui était arrivé. Il n'a pas été possible d'apprendre non plus d'où provient l'argent qu'il avait en poche.

Collision de trains

Hier mardi, le rapide Madrid-Barcelone est entré en collision, à la gare de Cetina (province de Saragosse) avec un train omnibus se dirigeant vers Madrid. On ignore les causes de ce tamponnement. Il y a deux morts et plusieurs blessés, dont deux grièvement atteints.

Cyclone au Portugal

Un cyclone s'est abattu, dans la nuit de lundi à hier mardi, sur Lisbonne, arrachant des arbres et des poteaux télégraphiques.

Une tempête aussi violente n'a pas été enregistrée depuis de nombreuses années dans ce port. Les bateaux qui y étaient ancrés ont beaucoup souffert. Six chalands ont coulé et c'est à grand-peine que les équipages ont pu être sauvés.

SUISSE

Des contrebandiers perdus à la montagne

Le syndic de la commune de Campo

L'agriculture suisse au milieu de la crise

Les causes de la crise

Dans son exposé de samedi aux délégués de la Fédération des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande, M. le Dr Borel, sous-directeur de l'Union suisse des paysans, a rappelé que, jusque vers le milieu du XIX^{me} siècle, les différents pays et régions devaient se suffire à peu près au point de vue de l'approvisionnement en denrées agricoles, et le paysan produisait essentiellement en vue de couvrir les besoins de son ménage. La culture du blé était la branche principale d'exploitation (prix environ 50 fr. le quintal). Les crises agricoles, dues le plus souvent à la surproduction, étaient limitées à un pays ou à un territoire plus restreint seulement. L'équilibre se rétablissait de lui-même, principalement grâce à un accroissement de la consommation (souvent déficitaire à cette époque) favorisé par la baisse des prix.

La création des chemins de fer, vers les années 1860-1880, et l'invention de certaines machines, surtout la moissonneuse-lieuse et la batteuse à grand rendement, ont profondément modifié la situation. Pour un grand nombre de produits, et particulièrement les céréales, le marché devint mondial et les crises furent dès lors internationales.

Pour trouver les remèdes à la crise agricole actuelle, on ne peut donc guère tirer d'enseignements vraiment utiles que des crises récentes : celle des années 1880-1885, et éventuellement celle de 1921-1922.

La crise des années 1880-1885 fut provoquée par la pression des blés américains sur le marché européen. Les prix tombèrent à 30 fr. par quintal dans les années 1870-1880, et à 20 fr. environ dans la suite.

Les grands pays (sauf l'Angleterre) se défendirent essentiellement par l'institution de droits de douane. En Suisse, dans les Pays-Bas, au Danemark et dans quelques autres pays où le climat se prête essentiellement à la production herbagère, on surmonta la crise en remplaçant dans une large mesure la culture des céréales par la production animale.

Cette réadaptation fut facilitée par l'accroissement rapide de la population qui fournit de nouveaux débouchés et par les possibilités accrues d'exporter des produits laitiers.

Le prix du lait monta en Suisse de 9 c. qu'il était vers 1880 à 18 c. avant la guerre.

La crise de 1921-1922 fut, jusqu'à un certain point, un retour à des conditions plus normales, après les conditions tout à fait exceptionnelles de la guerre et de 1919-1920. Le fléchissement des prix agricoles fut toutefois excessif. Quelques interventions de l'Etat tempèrent la crise. La situation s'améliora cependant bientôt sur le marché mondial, surtout au point de vue industriel.

Mais une certaine dépression subsistait dans l'agriculture, dans la presque totalité des pays. En Suisse, le prix du lait avait à nouveau fléchi de 7 c. en 1926, puis était remonté, mais de 4 c. seulement, en 1927. Le 5 décembre 1927, l'assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans attira, par un manifeste, l'attention des autorités et de la population sur la situation.

En septembre 1928, les Chambres adoptèrent un arrêté fédéral allouant un prêt de 8 millions à 2 % aux cantons pour avances à court terme aux agriculteurs dans la gène, et un subside de 10 millions à d'autres fins (dont 6 millions pour maintenir le prix du lait).

En 1929, la situation empira à nouveau sensiblement sur le marché mondial des produits laitiers et le Conseil fédéral dut majorer de 50 fr. le droit sur le beurre pour empêcher une baisse du prix du lait.

Ce n'est toutefois que vers la fin de 1929 que se déclencha la profonde crise mondiale actuelle. Elle est d'un caractère à la fois agricole et industriel.

Au point de vue de l'industrie, chute constante des prix de gros jusque vers le milieu de 1932. Commerce international réduit de 30 à 70 % ; cours des actions réduits des 2/3. 30 millions de chômeurs.

Dans l'agriculture, à l'étranger, l'indice des prix des produits agricoles est tombé à 54 aux Etats-Unis (1909-1914 = 100), et celui du pouvoir d'achat des produits agricoles à 51.

La Suisse atteignit tout d'abord les céréales et quelques autres produits à partir de la fin de 1929. Suivirent, en 1930 et 1931, le bétail, le lait, etc. Dans les pays exportateurs, le lait se vend actuellement de 7 à 12 c. le kg. et les bœufs de 1^{re} qualité 40 à 50 fr. les 100 kg. (Bulgarie, 35 fr., Danemark, 25-30 fr.).

Dans l'agriculture suisse, la baisse a été très sensible aussi, quoique moins que dans la plupart des autres pays. Indice des produits agricoles (1914 = 100) : 154 en 1930 ; 122 actuellement. Prix de base du lait 24 c. en 1927 ; 18 c. actuellement. Produit brut de l'agriculture, 1480 millions en 1929 ; environ 1220 millions en 1932 ; cette diminution de 260 millions correspond à la moitié à peu près du revenu agricole (travail des membres de la famille et intérêt du capital appartenant en propre à l'exploitant).

Quelles sont les causes de la crise agricole ? Il y a lieu de signaler ici tout d'abord le déséquilibre entre la production et la consommation, le développement des emblavures outre-mer, des variétés sélectionnées, des engrais synthétiques, etc., enfin, le chômage.

Ainsi se sont constitués des stocks qui pèsent sur le marché, bien qu'ils ne soient pas très considérables en eux-mêmes (l'accroissement annuel moyen des stocks de blé de 1927 à 1932 est de 1 % seulement de la production totale et 6 % des quantités exportées ; mais les prix sont tombés de plus de 50 %). Le rétablissement de l'équilibre par des

moyens naturels est très difficile dans l'agriculture. Lorsque les prix baissent, le paysan cherche souvent une compensation en produisant davantage. Les stocks de blé se sont à nouveau beaucoup accrûs à la suite de la récolte de 1932.

La baisse du coût de la production dans certaines régions d'outre-mer a également eu une fâcheuse influence. Dans la culture du blé, le coût de production a pu être réduit presque de moitié par le perfectionnement et la vulgarisation de la moissonneuse-batteuse, du tracteur et du camion automobile. Semblable réduction n'est pas possible partout, pour des motifs d'ordre technique ; en outre, en Europe, elle condamnerait au chômage les 2/3 des ouvriers agricoles. Une réduction analogue paraît avoir été obtenue dans d'autres branches de production encore.

Cette réduction pèsera sans doute à l'avenir sur les prix mondiaux, du moins pendant fort longtemps.

L'accroissement du pouvoir d'achat de l'or est sans doute aussi pour quelque chose dans la crise, mais les causes en sont difficiles à discerner. Sont-elles permanentes ou bien se produira-t-il un nouveau mouvement en sens contraire ? C'est là une grave inconnue.

Il y a enfin ceci que certains frais restent à peu près les mêmes en dépit de la baisse des prix agricoles (ainsi les intérêts, les impôts, etc.) La baisse des autres frais (dépenses d'exploitation de toute nature) est souvent insuffisante ; cette circonstance est attribuable en partie à l'influence renchérissante du commerce de détail, aux ententes entre fournisseurs, à la difficulté d'adapter un grand nombre de salaires et traitements au coût diminué de l'existence.

La lutte contre la crise à l'étranger

1. Mesures de temporisation. Dans plusieurs pays : sursis aux ventes forcées, moratoire. Presque partout : diverses actions de secours. 2. Mesures visant à réduire le coût de production. Réduction d'impôts ou taxes ; dans quelques pays, réduction du montant de la dette. Cette dernière a été, d'autre part, réduite en fait dans une foule de pays du fait de l'abandon de l'étalon-or. Action des coopératives d'achat et de vente. Rationalisation de l'exploitation (mais risque parfois d'accroître encore la surproduction). Réduction des salaires agricoles dans certains cas.

3. Mesures visant à favoriser l'écoulement de la production. Ce sont les plus efficaces et d'autant plus nécessaires que les mesures indiquées sous chiffre 2 sont généralement insuffisantes ou difficiles à réaliser et qu'elles ne sauraient en aucun cas réduire toutes les dépenses (intérêts, impôts). Les mesures en question sont :

- a) la rationalisation de la vente par les coopératives, souvent aussi avec intervention de l'Etat ; constitution obligatoire ou non de stocks ;
 - b) la protection contre la concurrence extérieure par la majoration des droits de douane ; par le contingentement, d'abord en France, puis dans presque tous les autres pays ; par l'obligation d'ajouter un pourcentage déterminé de produit indigène au produit importé, surtout pour le blé ;
 - c) les primes à l'exportation ;
 - d) la garantie d'un prix minimum.
4. Autres mesures. Limitation des emblavures. Emploi des stocks à d'autres usages, parfois même destruction des stocks. Mesures indirectes (police vétérinaire ou d'ordre phytopathologique, restriction à l'exportation des devises).

La lutte contre la crise en Suisse

Loi fédérale sur le ravitaillement du pays en blé, du 7 juillet 1932 : garantie des prix pour les céréales panifiables, primes de mouture.

Loi fédérale sur l'alcool, du 21 juin 1932 : garantie des prix pour l'alcool de fruits indigènes ; encouragement à la production et à la consommation de fruits de table. Subsidés pour frais de transport et magasinage des pommes de terre.

Industrie laitière. (Est la branche de beaucoup la plus importante : en 1931 : 480 millions, soit 35 % du produit brut de l'agriculture suisse.)

Les Chambres fédérales ont adopté de nombreux arrêtés fédéraux attribuant des subsides pour empêcher une baisse trop sensible des prix du lait :

- 27 juin 1927 : avance de 2 millions.
- 28 septembre 1928 : 6 millions à fonds perdu.
- 17 juin 1930 : attribué produit des droits supplémentaires sur le beurre.
- 2 octobre 1930 : 5 millions à fonds perdu.
- 18 mars 1932 : attribué produit des droits supplémentaires sur le beurre.
- 22 décembre 1932 : 6 millions à fonds perdu ; en outre, les 2/3 du produit des droits supplémentaires prélevés sur les denrées fourragères.

Le Conseil fédéral a majoré les droits sur le beurre (jadis 20 fr.) de 50 fr. en août 1929 et à nouveau de 50 fr. en septembre 1930. En janvier, le droit sur le lait a été porté de 50 c. à 10 fr. et celui sur les fromages à pâte ferme de 20 fr. à 80 fr. Le droit sur la crème fut porté de 40 fr. à 140 fr.

En décembre 1931, le droit sur le beurre avait dû être majoré à nouveau à titre temporaire de 60 fr. Ce droit a été supprimé le 1^{er} août, mais, à cette date, est entrée en activité la Centrale suisse de ravitaillement en beurre (*Butyra*), qui est tenue d'acheter le beurre du pays qui lui est offert, et qui importe le beurre avec charge à elle de le remettre dans le commerce à un prix raisonnable.

Le gros effort de l'intervention des Cham-

bres, du Conseil fédéral et de l'Union centrale des producteurs suisses de lait a visé à protéger la production nationale contre la concurrence du beurre étranger (plus tard aussi du fromage) à des prix excessivement bas et à maintenir la fabrication du beurre au pays pour que celle du fromage ne se développe pas de façon excessive. En 1932, l'exportation du fromage devenant toujours plus difficile, on a beaucoup développé la fabrication du beurre. Le prélèvement de droits supplémentaires sur certains fourrages concentrés à partir de septembre et octobre 1932 a pour but de fournir des recettes à l'Union centrale en vue de l'accomplissement de sa tâche ; il contribuera sans doute aussi à réduire un peu la surproduction, non seulement de lait, mais aussi d'autres produits (porcs, etc.) On peut admettre que l'agriculture récupérera 4 à 5 fois ce qu'elle doit payer en plus pour ces divers produits en raison des suppléments de droits.

Autres branches d'exploitation : Bois : majoration des droits ou contingentement dès 5 février ou 10 juillet 1932.

Œufs : contingentement dès 1^{er} mars 1932. Conserves de légumes : idem, dès 1^{er} avril 1932.

Fruits et baies : idem, dès 1^{er} juin 1932. Légumes : idem, dès 1^{er} juillet 1932. Volaille : idem, dès 10 juillet ou 22 novembre 1932.

Truites et feras : majoration de droits ; contingentement dès 10 juillet 1932.

Pommes de terre : le droit a été majoré de 2 fr. à 6 fr.

Pour certains de ces produits, les importateurs sont tenus de reprendre la production indigène à un prix raisonnable.

L'agriculture a dû prendre son parti de certaines majorations de droits (engrais azotés, etc.) et de certains contingentements (machines et tracteurs agricoles, nombreux outils, céréales et autres fourrages concentrés en vue des échanges de compensation).

Bétail. Il n'entre, depuis longtemps, aucun bétail d'élevage en Suisse. Arrêté fédéral du 12 octobre 1922 : 5 millions pour exportation du bétail et tâches analogues ; arrêté fédéral du 7 septembre 1928 : 1 1/2 million. Bénéfice indirectement de la protection accordée à l'agriculture de la plaine pour l'industrie laitière.

Boucherie. Police sanitaire généralement très stricte. La plupart des viandes conservées ne sont pas admises à l'importation. Création, en 1929, de l'Office central de mise en valeur du bétail de boucherie.

Actions de secours. Arrêté fédéral du 28 septembre 1928 : 1 1/2 million à fonds perdu. Avance de 8 millions aux cantons, à 2 %, pour prêts aux agriculteurs dans la gène, pour 5 ans.

Le Département fédéral des finances envisageait un prêt de 80 ou même 100 millions à l'agriculture. Cela aboutit finalement à l'arrêté fédéral du 30 septembre 1932 qui proroge de 3 ans l'échéance de remboursement du prêt de 1928 et alloue aux cantons qui organiseront des « œuvres de secours » la somme de 3 millions pendant chacune des années 1933, 1934, 1935 et 1936.

Procédure de concordat hypothécaire. On a envisagé tout d'abord l'extension à l'agriculture de l'arrêté en discussion pour l'industrie hôtelière. L'arrêté du 31 octobre 1932 ne parle que de l'industrie hôtelière et de la broderie. Cependant, on songe à édicter un arrêté analogue pour l'agriculture ; la nouvelle procédure ne devrait toutefois être appliquée que dans les cas exceptionnels.

Aide aux régions alpêtres. Voir rapport du Conseil fédéral du 14 novembre 1930 sur la motion Baumberger relative au dépeuplement des régions montagneuses (subsidés pour constructions, chemins forestiers, adduction d'eau, énergie électrique, etc.). Œuvre nationale *Pour la montagne*, à Brougg : subside de 27,500 fr. et forts prêts.

La prime de mouture a été portée jusqu'à 14 francs.

Mesures d'ordre général. Instruction professionnelle ; recherches agricoles ; améliorations foncières, etc. Continuation de ce qui existait déjà avant la crise.

Aide par soi-même. Les agriculteurs ont fait beaucoup déjà à cet égard. Il conviendra toutefois de faire davantage encore.

Organisation : Meilleure concentration encore s'impose pour achat et vente.

Rationalisation de l'exploitation : Introduire ou développer certaines cultures intensives ; parfois, une certaine concentration de la propriété par trop petite s'imposera.

Rationalisation de la technique : Bétail et semences de choix. (A titre temporaire, une certaine restriction dans l'emploi des engrais et fourrages complémentaires s'impose, pour éviter la surproduction.)

Qualité : améliorer. Lait (fromage), fruits, etc.

Mode de présentation des produits : améliorer.

Lutte contre achats et reprises de domaines ou de parcelles isolées à des prix excessifs : art. 620 C. C. S.

Solution de la crise agricole sur le plan international

La crise a persisté et s'est intensifiée en dépit de toutes les mesures tentées par les différents pays. La forte baisse des prix n'a point réussi à dégorger le marché.

Toutes les tentatives isolées des Etats exportateurs pour empêcher la chute ou obtenir un redressement des prix ont échoué (Brésil : café ; Canada et Etats-Unis : blé ; Egypte : coton).

On a donc cherché une solution sur le plan international.

Limitation des emblavures. Irréalizable pratiquement. Très difficile à imposer à chaque cultivateur ; quasi-impossibilité d'un contrôle international.

Aide à l'Europe orientale. Arrangement de Stresa. Ils ne constituent qu'une solution partielle : les pays d'outre-mer n'en retireront aucun avantage, la surproduction persistera ; les chiffres prévus (suppléments de 1 fr. 50-2 fr. par quintal de céréales) paraissent insuffisants.

Ententes englobant tous les pays exportateurs. Semble la seule voie efficace. On devrait commencer par le blé. A l'exception des Etats-Unis, tous les Etats s'étaient déclarés d'accord pour un projet de ce genre pour le blé à la conférence de Londres, en mai 1931.

Chaque pays aurait droit en principe à un certain contingent d'exportation. Le contrôle international de ces exportations serait aisé. Chaque pays utiliserait à sa convenance les excédents (affouragement, fabrication d'alcool pour carburant, etc.).

Conclusions

Le règlement de la question sur le plan international risque de se faire attendre encore longtemps.

On accuse souvent le protectionnisme agricole d'être la cause de la crise agricole. Il en est bien plutôt la conséquence. La suppression des mesures de défense de tout genre prises par les pays importateurs de produits agricoles améliorerait peut-être la situation des pays exportateurs ; cette amélioration ne serait toutefois que passagère. En revanche, la crise redoublerait d'intensité dans les pays importateurs.

Pour le moment, on ne peut que maintenir les mesures de protection, en élaguant seulement celles qui ne se sont pas montrées judicieuses à l'expérience ou qui déroutent le marché mondial (surtout certaines primes d'exportation).

On devra, d'autre part, s'efforcer de réduire le coût de production, comme aussi d'accroître la consommation des produits agricoles en permettant à la population de manger à sa faim, et notamment de consommer davantage de lait, de produits laitiers et de viande, au lieu de pain et de pommes de terre.

Cependant, même si un certain rétablissement s'effectuait, et tant qu'on n'en sera pas arrivé à une entente sur le plan mondial, les Etats importateurs, et tout particulièrement la Suisse, seront probablement obligés de recourir à des mesures de défense encore plus strictes que par le passé. En effet, la crise est due en bonne partie à une cause semblable à celle des années 1880 et suivantes (forte réduction du coût de production dans certaines régions d'outre-mer). Or, les moyens par lesquels notre pays avait surmonté cette première crise sont à peu près épuisés ; en effet, la grande transformation des systèmes est faite ; d'autre part, on ne peut plus espérer une amélioration sensible de l'écoulement et des prix des produits laitiers au pays et à l'étranger (ralentissement de l'accroissement de la population ; concurrence croissante sur les marchés étrangers, même pour les fromages).

B. C.

CARNET DE LA SCIENCE

M. Edouard Branly

Le gouvernement français vient d'élever à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur l'illustre physicien Edouard Branly, dont le nom demeurera attaché à la réalisation de la télégraphie sans fil et de la télé-mécanique.

M. Branly est né à Amiens, en 1846 ; il fut élève de l'Ecole normale supérieure, successivement professeur au lycée de Bourges, directeur adjoint du laboratoire d'enseignement de la physique à la Sorbonne, professeur au collège Rollin puis à l'Institut catholique de Paris ; il est membre de l'Académie des sciences depuis 1911.

Sa gloire imprévisible est d'avoir, en étudiant les variations de la conductibilité électrique, notamment sous l'action de la lumière ultra-violette, établi la possibilité de fermer à distance et sans fil un courant électrique par une onde électrique, d'avoir doté la physique du radio-conducteur ou cohéreur et d'avoir dressé l'antenne qui a introduit comme une vie nouvelle dans la civilisation universelle, en multipliant les relations entre les contrées les plus éloignées les unes des autres et en permettant ainsi aux hommes de se mieux comprendre.

La valeur nutritive des œufs

Pendant deux séances de l'Académie de médecine, à Paris, on a parlé des œufs pour « ne rien dire » et sans résultat.

C'est une lettre du président de la Société d'aviiculture — lettre transmise par le ministre — qui avait orienté vers ce sujet les membres de la Compagnie. On leur avait demandé de préciser la « valeur nutritive des œufs ». M. Lesne, chargé d'un rapport, exposa gravement que tout dépendait de la fraîcheur des œufs et de la tolérance de l'estomac.

En discutant ce rapport, certains membres de l'Académie se sont, mardi, chamaillés comme des coqs. Finalement, après un vote à mains levées, la Compagnie refusa de répondre à la lettre de la Société d'aviiculture.

Eponges en papier

Suivant le *Moniteur de la papeterie française*, on serait parvenu à obtenir des éponges artificielles excellentes en utilisant la cellulose. On chauffe sous pression ou dans une solution saturée de sel marin un mélange de 160 grammes de viscosité avec 10 grammes environ de cellulose, 10 grammes de fibres de coton, de lin ou de chanvre, et du sulfate de soude.

La masse poreuse obtenue de la sorte a des cavités proportionnelles à la dimension des grains de sel non dissous.

La vie économique

Raisins de table et raisins secs

D'après une toute récente statistique, l'Espagne arrive en tête des producteurs de raisins de table avec 297,000 tonnes ; viennent ensuite l'Italie avec 284,000, les Etats-Unis avec 229,000, puis la Bulgarie et l'Australie avec chacune 100,000 tonnes. La France n'arrive qu'au sixième rang avec 90,000 tonnes.

Chose invraisemblable, la France ne figure même pas parmi les producteurs de raisins secs. Là, ce sont les Etats-Unis qui arrivent en tête avec 250,000 tonnes, suivis par la Grèce, la Perse, l'Asie Mineure, l'Australie et l'Espagne, avec une production respective de 150,000, 50,000, 40,000 — ce dernier chiffre se rapporte à l'Asie Mineure et à l'Australie — et 30,000 tonnes.

Automobilisme

Le rallye de Monte-Carlo

Voici un nouveau classement (par nation) des concurrents du 12^{me} rallye de Monte-Carlo (à partir du 21 janvier) : sur 129 voitures engagées, 46 représenteront l'industrie anglaise ; 42, celle de la France ; 26, les Etats-Unis ; 8, l'Allemagne ; 4, l'Italie ; 2, l'Autriche, et une la Tchéco-Slovaquie.

Le grand-prix de l'Automobile-Club de France

Le grand-prix de l'Automobile-Club de France se courra le 11 juin prochain, sur la piste routière de l'autodrome parisien de Linas-Montlhéry.

La formule en vigueur est la formule libre, la réglementation au poids-limite ne devant être appliquée qu'à partir de l'année 1934. La distance sera de 500 kilomètres (40 tours d'un circuit de 12 km. 500).

Le commerce britannique

En Angleterre, le commerce extérieur d'automobiles a donné des résultats réjouissants, au cours de l'été 1932, malgré toutes les difficultés. C'est ainsi que 71,588 automobiles de fabrication anglaise ont été vendues, du 1^{er} avril au 30 septembre, ce qui représente une augmentation de 7350 véhicules, comparativement à l'année précédente. Ces ventes ont néanmoins montré une tendance à l'épargne de la part des acheteurs. La demande a surtout porté sur les voitures d'un nombre de chevaux moyen ou faible. Tandis que 25,000 voitures jusqu'à 10 C.V., en chiffre rond, ont été vendues en 1931, 36,300 véhicules de cette catégorie ont été vendus pendant la même période en 1932. (ET)

LES SPORTS

Les skieurs suisses à Pétranger

Aux concours de ski du Mont-Revard, près d'Aix-les-Bains (Savoie), le champion suisse Gérard Wuilleumier s'est classé troisième (67,75 points) dans le concours de sauts, derrière Murstad (Norvège) 74 p., et Berthet (Jura français), 70,50 p.

Dans le concours de slalom, le classement s'est établi comme suit : 1. Berthet (France) ; 2. L'Huillier (Suisse) ; 3. Wuilleumier (Suisse) ; 4. Guzl (Norvège).

Un champion de boxe battu

Lundi soir, au Palais des sports, à Paris, le champion français des poids moyens (boxeurs pesant moins de 72 kg. 574), Marcel Thil, a été battu aux points par le Cubain Tunero.

Echos de partout

MISÈRE DES TEMPS

Les temps sont durs pour les « travailleurs indépendants », de l'homme de lettres à l'ingénieur, du journaliste à l'artiste peintre ou sculpteur.

Si bien que, en août dernier, M. Albert Dalimier, ministre français, a signé les décrets qui ont permis de constituer des mutuelles de secours contre le chômage. C'est ainsi que, mercredi dernier, à Paris, au bureau de la Caisse dont il assume le secrétariat, M. Gauthier vit arriver l'un de ses plus éminents « chômeurs », un grand sculpteur, sociétaire du Salon d'Automne depuis l'avant-guerre, auteur de monuments célèbres, et dont il avait noté le nom dans la récente promotion de la Légion d'honneur.

— Mes félicitations, cher maître... Puis, ne remarquant rien à la boutonnière du veston râpé de l'artiste, M. Gauthier ajouta :

— Mais pourquoi ne portez-vous pas la croix ?

Alors, le vieux sculpteur montrant, sur la table, les cinquante-six francs de l'allocation qui venait de lui être remise :

— Je n'ai pas les moyens d'acheter du ruban.

MOT DE LA FIN

Un maître d'école au père de l'un de ses élèves :

— Il faudra faire de votre garçon un aviateur...

— Ah ! pourquoi ?

— Lorsque je donne une explication, il est dans les nuages, et, lorsque je l'interroge, il tombe des nues.

Pour la langue française

Le mot *efficace* est un mot transporté de l'anglais en français ; il est très employé par les courtiers en annonces : « Si vous voulez réaliser une efficacité complète par une annonce, il faut piquer au maximum la curiosité du public et la rédiger de façon à faire désirer le produit que vous vendez. » *Efficace*, qui signifie rendement, effet utile d'une machine, n'existe pas en français. Le mot à employer à sa place, c'est *rendement*, ou le mot *efficacité*, suivant le cas.

FRIBOURG

Retraites à Montbarry

Nous rappelons que le R. Père Gélase, capucin, commencera une retraite pour hommes, vendredi soir, 20 janvier. Que ceux qui ont oublié cette date ou qui hésitent encore, profitent du dernier moment pour s'inscrire. Prière de s'annoncer directement à la maison de retraites de Montbarry, Le Pâquier (tél. 1).
Nous recommandons aussi vivement la retraite pour jeunes gens, qui sera prêchée du 27 au 31 janvier, par le Père Duval. Au début de ce mois, le district de la Singine, à lui seul, a fourni pour une retraite de jeunes gens le beau nombre de 22 participants. Les jeunes de la partie française du canton auront certainement à cœur de ne pas rester en arrière.
M. O.

Concours du Ski-Club Fribourg

Ce concours (course de fond et slalom) aura lieu au Lac Noir, dimanche prochain. Il est réservé aux membres du Ski-Club Fribourg, l'Association suisse des clubs de ski, aux étudiants immatriculés à l'université de Fribourg et à tout skieur amateur faisant partie d'un club du canton.

Chaque participant doit s'inscrire jusqu'à samedi, 21 janvier, à 12 heures, dans les magasins Mauroux-Sports et Huber-Sports. Il versera un montant de garantie de 2 fr., qui sera remboursé lors de la remise des dossards à la fin des concours.

Le tirage au sort de l'ordre des départs se fera samedi, 21 janvier, à 1 h. 1/2 de l'après-midi, au local, café de la Paix.

La distribution des dossards et orientation aura lieu à l'hôtel des Bains, à 8 h. 1/2; départ à 9 h. 1/2, à 30 secondes d'intervalle.

Billard

Des circonstances imprévues ont empêché l'organisation du championnat suisse des trois bandes, à Fribourg. Néanmoins, notre champion national Aeberhard, vainqueur du championnat d'Europe disputé dernièrement à Amsterdam, a bien voulu faire le plaisir de montrer ses talents aux Fribourgeois, en acceptant de rencontrer, aujourd'hui mercredi, à 5 h. de l'après-midi et à 8 h. 1/2 du soir, à l'hôtel Terminus, l'un ou l'autre des joueurs fribourgeois.

Une invitation cordiale est adressée à tous les amateurs du roi des jeux, qui auront l'occasion unique de voir comment se joue la partie aux trois bandes et témoigner ainsi leur sympathie à l'égard de notre grand spécialiste, favori du prochain championnat du monde dont les péripéties se dérouleront au Caire.

A Châtel-Saint-Denis

Le budget pour 1933 du chef-lieu veveysan prévoit un déficit de plus de 16,000 francs. Malgré cette perspective peu encourageante, le conseil général a approuvé une augmentation de crédit de 2000 francs pour l'installation d'un 2^{me} hydrant au Grey.

Adjudication de travaux

Les Chemins de fer fédéraux ont adjugé les travaux de terrassements, de maçonnerie, de ballastage et de pose de voie pour l'établissement de la double voie sur le tronçon Pont de Grandfey-Schmitten comme suit : l'infrastructure à l'entreprise Weber et Scheim, à Fribourg, et la superstructure à une association d'entrepreneurs dont font partie M. Civelli, à Fribourg, et M. Milani, à Morat, chacun pour un lot. Le travail est réparti en 4 lots.

Patinage

On nous écrit :
Le bienfaisant sport du patin a repris chez nous une place considérable et, dimanche dernier, on pouvait évaluer à près de deux mille les patineurs répartis sur nos diverses places. Le plus grand nombre s'était hasardé sur la Sarine. Un jeune homme a failli même s'y noyer.

Le Club de patinage de Fribourg fait des efforts très coûteux pour favoriser toutes nos familles. C'est pourquoi chacun lui apporte sa

sympathie en s'inscrivant comme membre passif ou membre actif. Les enfants des membres peuvent obtenir des cartes d'abonnement à 20 centimes l'entrée seulement.

Les instituts de bienfaisance peuvent conduire leurs enfants gratuitement à condition de s'entendre auparavant avec l'administration de la place du Jura. (Droguerie nouvelle, téléphone 7.19.)

La foire de Romont

On nous écrit :
La foire d'hier mardi, à Romont, ne fut pas de très grande importance. Il semble que la baisse enregistrée lors des foires précédentes se soit encore accentuée hier en ce qui concerne le gros bétail. Beaucoup d'éleveurs sont malheureusement contraints de vendre pour faire face à leurs affaires. Le bétail de boucherie est tout particulièrement atteint par la crise. Aussi, nombre de paysans préfèrent abattre à domicile plutôt que de traiter avec les bouchers.

Il a été amené sur le champ de foire 230 pièces de gros bétail. Les bœufs se sont vendus de 600 à 700 fr.; les vaches de 300 à 600 fr. et les génisses de 250 à 500 fr. Cinq moutons, évalués de 30 à 50 fr. pièce, et deux chèvres, vendues l'une 20 fr. et l'autre 40 fr., complétaient l'effectif.

Le marché aux porcs présentait plus d'animation et les transactions furent beaucoup plus actives. Les prix marquèrent une hausse sensible. On a compté 340 sujets. Les jeunes furent vendus de 60 à 80 fr. la paire et les gros trouvèrent acquéreurs à raison de 1 fr. 25 et 1 fr. 30 le kilo.

Les œufs se sont payés 1 fr. et 1 fr. 10 la douzaine.

La gare de Romont a expédié 16 wagons avec 89 pièces de bétail.

RADIO

Jeu, 19 janvier

Radio-Suisse romande

12 h. 40, Fridolin et son copain. 13 h. (de Lausanne), gramo-concert. 13 h. 40, informations financières. 15 h. 30 (de Genève), Broadcasting Serenaders. 16 h. (de Lausanne), « Conversations », par Mme Matter. 16 h. 20, Broadcasting Serenaders. 18 h. (de Lausanne), « L'hygiène sportive », par M. le docteur Messerli. 18 h. 35, leçon d'italien. 19 h. (de Genève), radio-chronique. 19 h. 20 (de Lausanne), correspondance parlée. 19 h. 30 (de Genève), chronique théâtrale. 20 h. (de Genève), les artistes du théâtre de la Comédie. 20 h. 25 (de Genève), récital de piano, par Mme Jacqueline Blancard. 20 h. 50, concert par l'Orchestre de la Suisse romande.

Radio-Suisse allemande

16 h. (de Zurich), concert récréatif par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 19 h. 30 (de Zurich), retransmission du théâtre municipal : « Tannhäuser », opéra en trois actes, de Wagner.

Stations étrangères

Francfort, 19 h. 30, concert récréatif. Londres national, 22 h. 40, concert d'orchestre à cordes. Londres régional, 20 h. 30, concert Hallé. Poste Parisien, 21 h. 30, théâtre. Strasbourg, 21 h. 30, concert d'orchestre. Budapest, 21 h. 30, concert d'orchestre. Bari, 20 h. 35, concert par fanfare militaire.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

Nous avons été profondément touchés des très nombreux témoignages de sympathie affectueuse qui nous ont été donnés en mémoire de notre cher défunt

Monsieur Casimir PERRITAZ

Dans la crainte de commettre quelque oubli, nous exprimons dans un seul sentiment de très vive reconnaissance, nos remerciements bien sincères au clergé, à M. le préfet de la justice de paix de Farvagny, aux autorités paroissiales et communales, à toutes les sociétés et à toutes les personnes qui ont pris part au deuil douloureux qui nous a frappés. Marie Perritaz-Wæber et sa famille, Villarod.

+

Monsieur l'abbé Dewarrat, à Villarsvirivieux; Monsieur et Madame François Savoy-Dewarrat, leurs enfants et petits-enfants, à Attalens;
Madame Vve Borioli-Dewarrat, en Bellière; Monsieur et Madame Lucien Corminbœuf-Dewarrat, à Domdidier;
Monsieur et Madame Henri Dewarrat, leurs enfants et petits-enfants, à Bossonnens;
Monsieur et Madame Paul Dewarrat et leurs enfants, en Bellière;
Madame Vve Pugin, à la cure de Villarsvirivieux;

les familles Perroud, à Lausanne et Berens; Tessière-Perroud, à Dijon; Sallin-Perroud, à Villaz-Saint-Pierre; Dewarrat et Cottet-Dewarrat, à Attalens, Bossonnens et Tatroz; Gabriel-Vienne, à Granges, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur très chère mère, belle-mère, grand-mère, tante et parente

Madame Eulalie DEWARRAT

née Perroud

décédée pieusement à la cure de Villarsvirivieux, lundi soir, munie de tous les secours de la religion, à l'âge de 84 ans.

L'enterrement aura lieu à Attalens, jeudi, 19 janvier, à 10 heures.

+

Le Conseil paroissial de Villarsvirivieux fait part du décès de

Madame Eulalie DEWARRAT

née Perroud

mère de son cher et vénéré curé

L'enterrement aura lieu à Attalens, jeudi, 19 janvier, à 10 heures.

+

La Cécillienne de Villarsvirivieux fait part du décès de

Madame Eulalie DEWARRAT

mère de son dévoué président, M. l'abbé Dewarrat

L'enterrement aura lieu jeudi, 19 janvier, à 10 heures, à Attalens.

+

La section de la Sarine de la Fédération des Chasseurs fribourgeois fait part du décès de

Monsieur Joseph ESSEIVA

pharmacien

L'enterrement a eu lieu ce matin.

+

Monsieur et Madame Raymond Sapin-Chavaillaz et leurs enfants : Paul, Gérard, Gaston, Raymonde et Georgette, à Villarod, ainsi que les familles parentes et alliées, font part du décès de leur regrettée petite

BERTHE

enlevée à leur affection par une pénible maladie, à l'âge de 5 mois 1/2.

L'enterrement aura lieu jeudi, 19 janvier, à 16 heures, à Villarod.

+

La famille Jules Thürler-Dépierraz fera célébrer une messe à la chambre de Saint-Pierre Canisius, jeudi, 19 janvier, à 8 heures, pour le repos de l'âme du

Révérant Père Amédée Favier O. C.

sous-prieur de l'abbaye de Mehrerau (Bregenz), pieusement décédé le 13 janvier.

+

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur J. F. Ferdinand RUEGG

allié Staub,

sera célébré jeudi, 19 janvier, à 8 h. 1/2, à l'église de Notre-Dame de Bourguillon.

CAPITOLE

Aujourd'hui et demain deux dernières représentations

Le premier film national suisse entièrement parlé allemand

DIE HERRGOTTS-GRENADIERE

(LES GRENADIERS DU BON DIEU)

Ce film a été entièrement tourné dans le LCETSCHENTAL

Demain jeudi, matinée pour enfants, à 14 h. 30. Prix d'entrée, 50 ct.

Ville de Fribourg

Mise à l'enquête

Les plans pour la construction d'une annexe à l'immeuble de M. le Dr C. Morard, à la rue Fries, sur l'art. 2925 aab, plan folio 51a du cadastre, sont mis à l'enquête restreinte au secrétariat de l'Edilité. Les intéressés peuvent en prendre connaissance et déposer leurs observations ou oppositions jusqu'au lundi 23 janvier 1933, à 12 heures. 10218 Direction de l'Edilité.

Représentants (es) sont demandés (es) pour article de forte consommation

Capital nécess. : Fr. 300 à 600 (gros bénéfice). Ec. Poste restante C. M. 415. Jonction, Genève.

On prendrait

enfant en pension ? S'adr. sous P 40048 F, à Publitas, Fribourg.

Villa

A VENDRE, bien située, 3 appartements localisés de 4 et 5 pièces, balcons, grand jardin, vue magnifique. Rapport locatif Fr. 4000.— 15-8 S'adresser à l'agence immobilière, A. Frossard, Fribourg.

A vendre

un taureau de 15 mois, rouge et blanc, primé et bon ne ascendance, à choix sur trois. 10182 S'adresser à Plus Tinguely, à Cutterwyl, près Grolley.

Consommateurs en gros de cokes p. chauffages centraux

tels que hôtels, hôpitaux, asiles, administrations, établissements industriels, sont priés d'écrire tout de suite, sous indication de leurs besoins sous chiffres O F 325 Z, à Orell Füssli-Annonces, Zurich, Zürcherhof.

pour obtenir l'adresse de la meilleure source d'achat en cokes de chauffage

Café-Hôtel

11 pièces, centre ville Genève, à remettre, cause de décès. Capital nécessaire Fr. 25,000.— S'adr. O. MARTIGNY, Place Synagogue, 2, Genève. 80/1 X

CINEMA ROYAL
Jusqu'au jeudi 19 janvier inclus.
L'immense succès actuel
ARSÈNE LUPIN
LE GENTLEMAN CAMBRIOLEUR
d'après le roman de Maurice Leblanc
Le plus étonnant des films policiers
Tél. 7.14

J. BARRAS
LOSSY
SCIERIE, COMMERCE DE BOIS
SCIAGES daille et sapin, pour menuiserie, en toutes épaisseurs. 10077
Bois de construction.
Planches crétes et rotobées.
Prix avantageux.
Téléphone N° 32.

La machine à additionner pour chaque budget
Monarch Adding
à Fr. 485.-
Construction solide, clavier de 10 touches, capacité de 9 chiffres, touches de multiplication et de correction, poids de 5 kg., format petit et pratique, font de cette machine une petite merveille du bureau.
Pour tous renseignements et démonstrations, adressez-vous à
MACHINES A ÉCRIRE SMITH PREMIER S. A.
14, rue de Lausanne, Tél. 12.80

Uniquement **Sang de Bouleau!**
pour vos cheveux
Succès merveilleux contre la chute des cheveux, pellicules, calvitie et grisonnements. — Des milliers d'attestations volontaires.
Dans les Pharmacies, Drogueries, Salons de Coiffure, Centrales des Herbes, etc., ou au St-Gothard, Faldes.
Shampooing au Sang de Bouleau, le meilleur 30 cts.

Vente de bois
La commune de La Roche vendra aux enchères publiques, jeudi soir, 19 janvier, dès 20 heures, dans la grande salle de la maison de ville :
23 lots bois de moule foyard, préparé au Berg de Monzofloz.
La Roche, le 17 janvier 1933.
Par ordre : Le secrétaire communal.

Du feu sous les cendres

Comme Etienne Harveyne paraissait étonné, Yveline déclara :
— J'ai un portefeuille en guise de cœur, oui, parfaitement ! C'est là ce que vous pensez... Sans doute ne vous trompez-vous guère ! A un de ces jours, mon cher !
Yveline comprit qu'elle le laissait mal à l'aise, tourmenté de la voir ainsi, tandis qu'elle regrettait déjà son refus, confuse de son attitude ; laisse à pleurer, ne se contraignant plus, elle permettait à son visage d'exprimer toute la tristesse de son cœur.
— Qu'as-tu, mi preciosidad, demanda tout près d'elle une voix basse et anxieuse.
La jeune fille tressaillit ; pour un peu, elle aurait eu peur comme Etienne...
Elle apostropha rudement sa nourrice.
— Quand cesseras-tu d'avoir ainsi l'air de sortir de terre ?... je déteste tes arrivées sans bruit !...
L'Espagnole eut un rire bref :
— Quelle histoire, querida... Il y a vingt-quatre ans que je m'agite ainsi silencieusement autour de toi... pour l'étudier, te comprendre, prévenir tes désirs... Je marche aujourd'hui — et toujours — comme marchent les contrebandiers, mes frères... C'est une qualité chez nous que de savoir se glisser partout furtivement.
— Evidemment... tu fais tout bien et rien ne te peut changer !... Pourquoi as-tu ouvert

la porte à M. Harveyne avant qu'il eût sonné ?...
— Prévenance, mon petit cœur !... N'y avait-il pas quinze jours que nous l'attendions ?...
— Parle pour toi !...
Elle sourit, affectueuse et condescendante :
— Si tu veux... mettons que seule, ici, j'ai plaisir à voir ce beau jovencito. Alors, il était mécontent de mon empressement ?...
— Il l'a trouvé étrange !
— Et c'est pour cela qu'il a refusé de goûter aux gâteaux que j'avais préparés à son intention... C'est qu'il préfère cependant !...
— J'ai bien remarqué ton attention, ma pauvre Rio : lui, pas !... Il était attendu ailleurs, l'ingrat !
La duègne cligna de l'œil et eut un geste brusque dans la direction du vieux château.
— Attendu là-bas ?... Je m'en doutais ! Les hommes, vois-tu, pobrecita, sont comme des enfants, ce qui brille les fascine !... Il faut les défendre en se défendant.
— A certaines, les moyens manquent.
— Ce n'est pas ton cas, je suppose, prenda de mi alma (trésor de mon âme).
— Je ne suis pas jolie, moi, vois-tu, Rosario !
— A mes yeux, il n'en est point de plus belle.
— Tes yeux me voient à travers un bandeau.
— Non... non... Seulement, tu ne sais pas plaire... Il faudrait être coquette un poco !... Ta mamita l'était, elle... et puis si facilement, surtout, elle laissait deviner à l'élé les trésors de son cœur... Toi, tu les caches !...

— Moi, je ressemble à mon père... Je refuse de poursuivre des chimères et de fixer les papillons légers !...
— Etienne n'est point de ceux-là !
— L'ai-je donc nommé ?... Laissons ceci d'ailleurs, nourrice ; j'ai des questions plus importantes à résoudre qu'une partie de tennis à gagner ou à perdre...
— Il y a temps pour tout, c'est une erreur de vouloir toujours oublier qu'on est jeune !
Yveline fronça ses sourcils durement rapprochés ; le visage vieillit, sans répondre, elle se dirigea vers la bibliothèque.
Quelques minutes, Rosario, restée seule, demeura immobile près de la porte vitrée... Ses prunelles sombres regardaient sans les voir les bégonias somptueux des massifs et les allées du parc et de la cour. Son visage bistré exprimait un véritable désespoir, ses mains esquissaient des gestes de colère et de ses lèvres trop rouges, des paroles passionnées, ardentes, tombèrent, une à une, comme des imprécations.
Pour le coup, elle ressemblait tout à fait à une sorcière !...
Y
— Play !
— Ready !
Les mots volaient tandis que rebondissaient les balles blanches.
Une s'égara loin du « court » et Marie-Fleur crit qu'elle était « out ».
Etienne, dans le camp opposé, s'amusa de l'ardeur juvénile de son adversaire, il admirait sa grâce légère, sa jeunesse radieuse, son visage charmant que le jeu animait davantage,

le rire de sa bouche gracieuse, l'éclat de ses yeux allongés.
Joueuse habile et intrépide, elle attachait une importance considérable à gagner la partie ; cette victoire ravissait son âme un peu puérile.
Pour le plaisir de la voir s'épanouir, le professeur laissa mollir son jeu, fit volontairement quelques fautes ; alors, le triomphe obtenu facilement, ce fut chez les jeunes une explosion de joie intense, des cris et des vivats...
Marie-Fleur, au comble de la satisfaction, courut vers un vaste parasol rouge et blanc qui abritait sa mère en train de travailler, elle se laissa tomber sur l'herbe aux pieds de celle-ci, et s'écria :
— Enfin, maman, je l'ai eu !... je l'ai eu !...
— Qui donc ? demanda distraitemment Mme de Lhoriac, absorbée par son ouvrage.
— L'invincible monsieur Harveyne, donc ! C'est la première fois que Robert et moi pouvons le vaincre d'une façon aussi complète.
Le séminariste — qui lisait non loin de là — et avait suivi les dernières péripéties du jeu, échangea un regard d'intelligence avec Etienne. Evidemment, il avait deviné la tactique et demeurerait de connivence, car tous chez les Lhoriac éprouvaient la même tendresse désarmée pour cette fleur de leur foyer, cette enfant bonne, généreuse et toujours de belle humeur...
Et ce charme indéniable, Etienne chaque jour en subissait le pouvoir.
Ce n'était pas seulement la jeune fille qui lui plaisait, mais encore son entourage et jusqu'aux aïeux du vieux château.
Il aimait ce grand André aux traits un peu

Maurice Blondel
Léon Ollé-Laprune
Prix : Fr. 2.75
AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38
FRIBOURG

On demande LOCAUX

pour magasin, pour le 25 juillet, rue de Romont, ou avenue de la Gare. 10204
S'adresser par écrit, case postale 2676, Fribourg.

EBÉNISTERIE DE VILLARS

ROUTE DE VILLARS — Tél. 9.66

10%

sur tous les meubles de salle à manger, jetées de divans, descentes de lit, tapis de table, divans tures, divans-chaises et meubles mi-dur. 14-1

Livraison franco — L. Bächler.

Vente d'immeubles aux enchères publiques

Les enfants de feu Adolphe Minguely exposeront en vente par voie d'enchères publiques, les immeubles qu'ils possèdent au village de Belfaux, à proximité immédiate de la gare de Fribourg-Morat, comprenant : maison d'habitation à deux logements, avec grange, écurie, remise, un jardin et une demi-pose de pré attenant.

Les mises auront lieu dans une chambre particulière de l'auberge des Treize-Cantons, à Belfaux, lundi, 23 janvier courant, à 3 h. de l'après-midi. 10207

Fribourg, le 17 janvier 1933.

Pour les exposants : J. Emery, notaire.

VINS

de qualité et bon marché 77-2

Maison Jos. Baserba, Fribourg

A céder, à Lausanne, pour raison de santé,
excellente boulangerie

Panification : 5000 kg. par mois. Entrée à convenir. 10180
Ecrire à case postale 175, Fribourg.

DE LA PÂTISSERIE TOUJOURS RÉUSSIE!

Une maîtresse d'école ménagère nous écrit :

«J'utilise et recommande partout votre excellente poudre à lever, car elle a, sur d'autres produits similaires, le gros avantage de ne pas donner de goût à la pâtisserie. Et puis avec votre poudre, j'ai toujours réussi ma pâtisserie.»

M. G., Maîtresse d'école ménagère à B.

La poudre à lever ne coûte que quelques centimes. Mais c'est d'elle pourtant que dépend la réussite ou la non-réussite de bien des francs de pâtisserie. Il vaut donc la peine de donner la préférence à une poudre à lever de confiance, c'est-à-dire à la poudre à lever DAWA.

Dr A. WANDEL S. A., BERNE

ON DEMANDE A LOUER

pour le 25 juillet 1933, dans le quartier de Gambach ou environs 10200

**appartement de 4 à 5 chambres
avec dépendances.**

S'adresser à M. H. Gicof, Ingénieur, avenue Gambach, 17. Tél. 6.69.

Solde des Soldes en Confection et Mode

Il nous reste encore **74 MANTEAUX** pour dames, que nous avons divisés, même les plus chers, en 3 séries que nous laisserons ces jours pour ainsi dire pour rien.

Tous ces manteaux sont en beau drap, entièrement doublés et avec col fourrure.

Nous soldons la Série I Fr. **15.-**
la Série II Fr. **27.-**
la Série III Fr. **39.-**

Il nous reste **45 ROBES** pour dames, en lainage, velours, soie, que nous soldons l'une dans l'autre

la Série I Fr. **10.-**
la Série II Fr. **17.-**

Tous les **CHAPEAUX** pour dames, garnis ou non garnis sont soldés

la Série I Fr. **-.25**
la Série II Fr. **-.75**
la Série III Fr. **1.-**
la Série IV Fr. **2.-**

Un lot bérets feutre & laine soldés **-.95 & -.75**

Grands Magasins KNOPF

Fribourg



Aujourd'hui mercredi, le 18 janvier
commence notre

Liquidation partielle

(autorisée par la préfecture)

Nous liquidons des chaussures à des prix tellement avantageux que, malgré la crise, toute personne devrait en profiter.

Nous liquidons entre autres :

- Un lot CHAUSSURES de dames, tous genres, à Fr. 8.80
- Un lot PANTOUFLES de dames, avec talons, à Fr. 4.90
- Un lot PANTOUFLES de dames, pour la chambre, à Fr. 2.50
- Un lot RICHELIEU, pour messieurs, noirs ou bruns, à Fr. 9.80
- Un lot BOTTINES pour messieurs, cuir box, à Fr. 9.80
- Un lot BOTTINES sport, p. dames, noires ou brunes, à Fr. 13.80
- Un lot BOTTINES sport, pour messieurs, à Fr. 15.80
- Un lot SNOW-BOOTS, pour dames, en caoutchouc, à Fr. 4.90
- Un lot SNOW-BOOTS, pour messieurs, en étoffe, à Fr. 5.90
- Un lot RICHELIEU ou BRIDES, série 27/35, à Fr. 6.80
- Un lot SOULIERS brides, série 18/26, à Fr. 4.90
- Un lot de BAS et CHAUSSETES, passé 1000 paires à vil prix.

KURTH

FRIBOURG
51, rue de
Lausanne

P. S. — La marchandise en liquidation ne sera pas envoyée à choix

On demande, pour le Valais, un
JARDINIER
capable de diriger un jardin potager d'une trentaine d'ares.
S'adresser par écrit sous chiffres P 1151 S, à Publicitas, Sion.

AIGUISAGE de PATINS

chez A. HERREN
Coutellerie, 75-7
Grand'Fontaine, 2,
tél. 1079.

Foin et regain

première qualité, à vendre par char. 40038
Rodolphe SCHNEIDER,
Givisiez.

Bureau de placement Mont-Blanc S. A.

Les meilleures places. Le meilleur personnel. Expérimenté et sachant les langues. De toutes les branches, Suisse et étranger. 20, Mont-Blanc, Genève. Tél. 22642 et 28210.

OBÉSITÉ

Messieurs, combattez cet embonpoint par le port d'une ceinture ventrière de qualité. Très bas prix. Envoi à choix. Indiquer tour de l'abdomen.
R. MICHEL, spécialiste, Mercerie, 3, Lausanne.

VIENT DE PARAÎTRE

LISTE

DES

Animaux de Première Classe

DES

**SYNDICATS BOVINS
du CANTON DE FRIBOURG**

1932

Prix : Fr. 5.—

—)(—

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38
FRIBOURG

Pension

Sainte-Marie

Maison de repos, régimes, soins, convalescence, vacances. 141-1 F

GIVISIEZ
(arrêts du train)

Hôtel

de la

Tête-Noire

Bonne pension pour commerçants, étudiants, employés. 128-1
Se recommande :
Ls Clément.

Papiers peints

Grand stock en dessins modernes à bas prix

chez Fr. Bopp, ameublements, rue du Tir, 8, Fribourg. Téléphone 7.63.

Représentant en vins

Maison vaudoise demande un bon représentant. Bonnes conditions d'engagement. Faire offres en indiquant références sous chiffres N 15224 L, à Publicitas, Lausanne.

MM. PERRIN et WECK

AGENTS GÉNÉRAUX

traitent toutes assurances-accidents aux meilleures conditions
Assurances agricoles suivant contrat de faveur
Responsabilité civile

M. Louis BULLIARD, inspecteur

Bureaux : rue de Romont, 18, Fribourg. Tél. 512

